



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

THIRTEENTH YEAR

831 *st MEETING: 17 JULY 1958*

ème SÉANCE: 17 JUILLET 1958

TREIZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

Page

Provisional agenda (S/Agenda/831/Rev.1)	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 22 May 1958 from the representative of Lebanon to the President of the Security Council concerning "Complaint by Lebanon in respect of a situation arising from the intervention of the United Arab Republic in the internal affairs of Lebanon, the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security" (S/4007, S/4047, S/4050 and Corr.1).	
Letter dated 17 July 1958 from the representative of Jordan to the President of the Security Council concerning "Complaint by the Hashemite Kingdom of Jordan of interference in its domestic affairs by the United Arab Republic" (S/4053).	3

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/831/Rev.1)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 22 mai 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban, concernant la question suivante : « Plainte du Liban touchant une situation créée par l'intervention de la République arabe unie dans les affaires intérieures du Liban, et dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales » (S/4007, S/4047, S/4050 et Corr. 1).	
Lettre, en date du 17 juillet 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jordanie, concernant la question suivante : « Plainte du Royaume hachémite de Jordanie pour ingérence de la République arabe unie dans ses affaires intérieures » (S/4053).	3

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

EIGHT HUNDRED AND THIRTY-FIRST MEETING

Held in New York on Thursday, 17 July 1958, at 3 p.m.

HUIT CENT TRENTÉ ET UNIÈME SÉANCE

Tenue à New-York, le 17 juillet 1958, à 15 heures

President: Mr. A. ARAUJO (Colombia).

Present: The representatives of the following countries: Canada, China, Colombia, France, Iraq, Japan, Panama, Sweden, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/831/Rev.1)

- 1 Adoption of the agenda.
- 2 Letter dated 22 May 1958 from the representative of Lebanon to the President of the Security Council concerning "Complaint by Lebanon in respect of a situation arising from the intervention of the United Arab Republic in the internal affairs of Lebanon, the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security" (S/4007).

Letter dated 17 July 1958 from the representative of Jordan to the President of the Security Council concerning "Complaint by the Hashemite Kingdom of Jordan of interference in its domestic affairs by the United Arab Republic" (S/4053).

Adoption of the agenda

1. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): The first item on the provisional agenda is the adoption of the agenda. The second is the letter dated 22 May 1958 from the representative of Lebanon to the President of the Security Council, and the third item is the letter dated 17 July 1958 from the representative of Jordan to the President of the Council concerning the "Complaint by the Hashemite Kingdom of Jordan of interference in its domestic affairs by the United Arab Republic".

2. In deference to public opinion, which is anxiously waiting to find out what is happening on the Jordanian front, I would respectfully suggest to the members of the Council that they should deal first with the third item on the agenda, so that the representatives of Jordan and the United Kingdom will have an opportunity, at the request of the Council, to make the

Président : M. A. ARAUJO (Colombie).

Présents : Les représentants des pays suivants : Canada, Chine, Colombie, France, Irak, Japon, Panama, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/831/rev. 1)

- 1 Adoption de l'ordre du jour.
- 2 Lettre, en date du 22 mai 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban, concernant la question suivante : « Plainte du Liban touchant une situation créée par l'intervention de la République arabe unie dans les affaires intérieures du Liban, et dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales » (S/4007).
- 3 Lettre, en date du 17 juillet 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jordanie, concernant la question suivante : « Plainte du Royaume hachémite de Jordanie pour ingérence de la République arabe unie dans ses affaires intérieures » (S/4053).

Adoption de l'ordre du jour

1. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Le premier point de l'ordre du jour provisoire a trait à l'adoption de l'ordre du jour, le second, à la lettre adressée le 22 mai 1958 au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban, et le troisième à la lettre adressée le 17 juillet 1958 au Président du Conseil par le représentant de la Jordanie, concernant la « plainte du Royaume hachémite de Jordanie pour ingérence de la République arabe unie dans ses affaires intérieures. »

2. Par souci de l'opinion publique, qui attend anxieusement d'apprendre ce qui se passe en Jordanie, je pense que le Conseil pourrait examiner d'abord le troisième point de l'ordre du jour, afin que le représentant de la Jordanie et le représentant du Royaume-Uni puissent, sur la demande du Conseil, fournir les éclaircissements que l'opinion publique réclame à juste

reports which public opinion so rightly demands. If the Council has no objection, I would ask them to agree to this suggestion.

3. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The third item on the provisional agenda is a letter dated 17 July 1958 from the representative of Jordan concerning "the complaint by the Hashemite Kingdom of Jordan of interference in its domestic affairs by the United Arab Republic".

4. Unfortunately it is very difficult to judge whether the item merits inclusion in the agenda for discussion by the Security Council, because the letter consists of a single sentence reading as follows:

"Upon instructions from my Government, I have the honour to request you, in your capacity as President of the Security Council, to inscribe the following item on its agenda for urgent consideration: "Complaint by the Hashemite Kingdom of Jordan of interference in its domestic affairs by the United Arab Republic." [S/4053.]

5. As you can see, the letter contains no explanations, facts or information which would enable us to determine how far the complaint is justified and merits examination by the Council under present conditions; certainly it is extremely difficult for us to decide how far this matter deserves urgent consideration.

6. However, the Soviet delegation will raise no objection to the inclusion of the item in the agenda, on the understanding that our consent to its inclusion in no sense implies that we in any way share the point of view expressed in the title of the item proposed by Jordan. In other words, we cannot at this time recognize the Jordanian charges of interference in its affairs by the United Arab Republic as having any force whatsoever.

7. We shall vote for the inclusion of the item in the agenda because it will give the Security Council an opportunity for thorough consideration of a question which has a direct bearing on the situation in the Near and Middle East, and particularly in Jordan — the question of the armed intervention of the United Kingdom in Jordan. That question, of course, is directly relevant to the functions of the Security Council and while I shall vote for the inclusion of the item as worded in the provisional agenda, I propose to discuss it mainly from the viewpoint of the armed intervention by the United Kingdom in Jordan.

8. One final remark concerning the sequence in which the agenda items are to be discussed. For three days now, the Security Council has been considering the matter which is called "the question of Lebanon" but which is, in reality, the question of the armed intervention by the United States in the affairs of Lebanon. The Security Council has not yet taken any action, although it must be recognized that the situation in the Near and Middle East is steadily deteriorating. In my opinion, it is unwarranted for the Security Council to defer consideration of this question.

titre. Si le Conseil n'y voit pas d'inconvénient, voilà donc ce que je lui propose.

3. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Le troisième point de l'ordre du jour provisoire est constitué par la « plainte du Royaume hachémite de Jordanie pour ingérence de la République arabe unie dans ses affaires intérieures », exprimée dans une lettre, en date du 17 juillet 1958, du représentant de la Jordanie.

4. Il est malheureusement très difficile de juger dans quelle mesure cette question mérite d'être inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, car la lettre en question ne comprend qu'une phrase, ainsi conçue :

« D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité, inscrire la question suivante à l'ordre du jour du Conseil pour qu'il l'examine d'urgence : « Plainte du Royaume hachémite de Jordanie pour ingérence de la République arabe unie dans ses affaires intérieures. » [S/4053.]

5. Comme vous le voyez, aucune explication n'est fournie, aucun fait n'est indiqué, aucun élément n'est ajouté qui puisse permettre au Conseil de décider si la plainte est fondée, si elle mérite d'être examinée dans les circonstances actuelles. Aussi nous est-il extrêmement difficile de juger s'il convient de discuter d'urgence de cette affaire.

6. Quoi qu'il en soit, la délégation soviétique, pour sa part, ne s'oppose pas à l'inscription de cette question à l'ordre du jour, mais elle tient à souligner que cela ne signifie nullement que nous approuvions tant soit peu le point de vue de la Jordanie tel qu'il apparaît dans l'intitulé du point proposé par ce gouvernement. En d'autres termes, dans l'état actuel des choses, nous ne saurions attribuer la moindre valeur aux accusations d'ingérence dans ses affaires intérieures que la Jordanie porte contre la République arabe unie.

7. Nous voterons pour l'inscription de ce point à l'ordre du jour parce que cela permettra au Conseil de sécurité d'examiner sous tous ses aspects une question qui est étroitement liée à la situation dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, et, en particulier, en Jordanie, à savoir la question de l'intervention armée du Royaume-Uni dans ce pays. Bien entendu, cette question-là relève directement du Conseil de sécurité, et, en votant pour son inscription à l'ordre du jour dans l'énoncé figurant à l'ordre du jour provisoire, c'est avant tout l'intervention armée du Royaume-Uni en Jordanie que je vise.

8. Un mot encore, au sujet de l'ordre dans lequel se déroulera le débat. Depuis trois jours déjà, le Conseil de sécurité étudie ce qu'on a appelé « la question du Liban », c'est-à-dire, en fait, la question de l'intervention armée des Etats-Unis d'Amérique dans les affaires intérieures du Liban. Le Conseil de sécurité n'a encore pris aucune mesure, et pourtant, il faut le dire, la situation ne cesse de s'aggraver dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité, à mon avis, n'a aucune raison de retarder l'examen de cette question.

9. I believe that, as the two agenda items are closely related, the correct procedure is for the Council to discuss them both simultaneously and to take a decision on them in the order in which they were submitted to the Council.

10. Mr. President, the agenda items can be arranged in any order and we could put the third item in second place. But my proposal — which I believe does not conflict with your own view — is that these two items should be considered simultaneously. The situation in the Near East is so serious and is deteriorating so rapidly that the Security Council must make the best use of its time and act in such a way as to consider that its decisions contribute to the establishment of peace in both Lebanon and Jordan.

11. Mr. LODGE (United States of America): I agree with the representative of the Soviet Union that we should proceed to a rapid decision on the Lebanese item.

12. I therefore suggest that the order of the agenda be left as it is.

13. In the interests of providing the Council with prompt information about Jordan, I suggest that we hear special statements on this point at the start of the meeting, then proceed with the agenda. I assume that members of the Council would, as usual, be free to discuss the issues in their speeches with the same latitude that has prevailed heretofore.

14. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): I should simply like to say that I agree with the procedure proposed by the representatives of the Soviet Union and the United States.

15. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): Does any other member wish to speak on the agenda? Since the views expressed on the agenda do not conflict with my suggestion, and since there is no objection, I consider the agenda adopted.

The agenda was adopted.

Letter dated 22 May 1958 from the representative of Lebanon to the President of the Security Council concerning "Complaint by Lebanon, in respect of a situation arising from the intervention of the United Arab Republic in the internal affairs of Lebanon, the continuance of which is likely to endanger the maintenance of international peace and security" (S/4007 S/4047, S/4050 and Corr.1)

Letter dated 17 July 1958 from the representative of Jordan to the President of the Security Council concerning "complaint by the Hashemite Kingdom of Jordan of interference in its domestic affairs by the United Arab Republic" (S/4053)

At the invitation of the President, Mr. A. Ghaleb Toukan, representative of Jordan, Mr. Karim Azkoul,

9. Les deux questions figurant à l'ordre du jour étant très étroitement liées, je crois que le Conseil aurait intérêt à les étudier en même temps et à suivre l'ordre dans lequel elles ont été présentées lorsqu'il s'agira de prendre des décisions.

10. Nous pouvons donner à ces deux questions l'ordre que nous voulons — un troisième point peut devenir le deuxième — mais ma proposition revient à ceci (et, si j'ai bien compris, elle ne diffère pas de la vôtre, monsieur le Président) : examiner ces deux questions simultanément. La situation dans le Proche-Orient s'aggrave si vite et si dangereusement que le Conseil de sécurité doit veiller à ne pas perdre son temps et agir de manière à prendre des décisions propres à faciliter le rétablissement de la paix tant en Jordanie qu'au Liban.

11. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Je pense, comme le représentant de l'Union soviétique, que nous devons prendre rapidement une décision au sujet du point de l'ordre du jour relatif au Liban.

12. Je propose donc que l'ordre des points de l'ordre du jour ne soit pas modifié.

13. Afin que le Conseil soit promptement informé de la situation en Jordanie, je suggère que nous entendions en début de séance les interventions consacrées à ce sujet, et que nous passions ensuite aux points de l'ordre du jour. Je suppose que les membres du Conseil auront, comme cela a toujours été le cas jusqu'à présent, toute latitude pour discuter des questions dont nous sommes saisis.

14. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Je me bornerai à dire que j'accepte la procédure proposée par les représentants de l'Union soviétique et des Etats-Unis.

15. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Y a-t-il d'autres membres qui désirent prendre la parole sur la question de l'ordre du jour? Étant donné que les opinions exprimées au sujet de l'ordre du jour ne diffèrent en rien de celle que j'ai exposée et qu'aucune objection n'a été formulée, je considère l'ordre du jour comme adopté.

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 22 mai 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban, concernant la question suivante : « Plainte du Liban touchant une situation créée par l'intervention de la République arabe unie dans les affaires intérieures du Liban, et dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales » (S/4007, S/4047, S/4050 et Corr. 1)

Lettre, en date du 17 juillet 1958, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jordanie, concernant la question suivante : « Plainte du Royaume hachémite de Jordanie pour ingérence de la République arabe unie dans ses affaires intérieures » (S/4053)

Sur l'invitation du Président, M. A. Ghaleb Toukan, représentant de la Jordanie, M. Karim Azkoul, repré-

representative of Lebanon, and Mr. Omar Loutfi, representative of the United Arab Republic, took places at the Council table.

16. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I should like to draw the attention of the members of the Council to the second interim report submitted by the United Nations Observation Group in Lebanon [S/4052].

17. The first speaker on my list is the representative of the Hashemite Kingdom of Jordan.

18. Mr. TOUKAN (Jordan): During the crisis through which the Arab world is passing, I sit with you here with a heavy heart for, in addition to all the unfortunate occurrences in the Middle East, the independence, safety and sovereignty of my country have been seriously threatened. It is serious enough to have any country's independence threatened, but it is more serious, even ironical, that the independence of a country like Jordan is threatened, and by a sister Arab State.

19. Jordan has always been a peaceful country and entertained feelings of goodwill for her Arab sisters. But for over a year now, Jordan has been subjected to continuous attempts to overthrow its Government by subversive elements employed from outside. These attempts manifested themselves clearly in April 1957, when a few officers, at the instigation of Egypt, tried to overthrow the regime. But thanks to the courage of His Majesty King Hussein, the loyalty of the army and of the people, the attempted *coup d'état* failed to materialize.

20. These events which unfolded the plot of the United Arab Republic to subvert the whole machinery of Government in Jordan and reduce its existence as a free and democratic State are well known to you and to the honourable members of this Council. The courage and alertness of His Majesty King Hussein have become almost legendary, and so was the loyalty of the Arab army and the people of Jordan. They combined to frustrate and nip in the bud the plot of the agents of the United Arab Republic and thus reasserted law and order. It might be well to remember at this point that some of the officers and their collaborators who attempted the *coup d'état* were given refuge in Egypt and Syria and have been allowed to carry on with their activities against the Jordan Government. It is a well known fact that the whole machinery of Egyptian subversion and propaganda is at their disposal.

21. However, the failure of that earlier attempt did not prevent the United Arab Republic from openly manifesting its hostility to Jordan. The smuggling of saboteurs and agents into the country, together with clandestine supplies of arms, ammunition and explosives, became a common occurrence alongside the mustering and bribing of subversive elements within Jordan with the intent to overthrow the existing regime. The poisonous broadcasts emanating from the United Arab Republic and the Press of the United Arab Republic were all intended to create confusion and subversion which was necessary to bring about the realization of that sinister plan. The Press and radio

sont le Liban, et M. Omar Loutfi, représentant de la République arabe unie, prennent place à la table du Conseil.

16. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Je signale à l'attention des membres du Conseil le deuxième rapport intérimaire présenté par le Groupe d'observation des Nations Unies au Liban [S/4052].

17. Le premier orateur inscrit sur la liste est le représentant du Royaume hachémite de Jordanie.

18. M. TOUKAN (Jordanie) [*traduit de l'anglais*] : Pendant la crise que traverse actuellement le monde arabe, c'est le cœur lourd que je siège ici parmi vous, car, non seulement des événements regrettables se produisent dans le Moyen-Orient, mais encore l'indépendance, la sécurité et la souveraineté de mon pays sont dangereusement menacées. Il est déjà assez grave que l'indépendance d'un pays, quel qu'il soit, soit menacée, mais il est plus grave encore, pour ne pas dire ironique, que la menace vise un pays comme la Jordanie et qu'elle émane d'un autre pays arabe.

19. La Jordanie a toujours été un pays pacifique, animé d'une bienveillance inépuisable pour ses frères arabes. Depuis plus d'un an cependant, la Jordanie fait l'objet d'attaques incessantes d'éléments subversifs dirigés de l'extérieur qui tentent de renverser son gouvernement. Ces tentatives sont apparues au grand jour en avril 1957, lorsque, à l'instigation de l'Egypte, quelques officiers ont essayé de renverser le régime. Mais, grâce au courage de S. M. le roi Hussein, à la loyauté de l'armée et du peuple, le coup d'Etat a échoué.

20. Ces événements, qui ont révélé le complot ourdi par la République arabe unie pour subvertir les rouages du gouvernement et porter atteinte à l'existence de la Jordanie en tant qu'Etat libre et démocratique, vous sont bien connus, monsieur le Président, ainsi qu'à tous les membres du Conseil. Le courage et la vigilance de S. M. le roi Hussein sont devenus presque légendaires, de même que la loyauté de l'armée arabe et du peuple jordanien. Grâce à eux, le complot des agents de la République arabe unie a été déjoué et étouffé dans l'oeuf et l'ordre public a été maintenu. A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler que des officiers, auteurs de ce coup d'Etat manqué, et certains de leurs complices ont trouvé asile en Egypte et en Syrie, où ils ont pu poursuivre leurs agissements contre le Gouvernement jordanien. C'est un fait bien connu que tout l'appareil de subversion et de propagande égyptien est à leur disposition.

21. Toutefois, l'échec de cette première tentative n'a pas empêché la République arabe unie de manifester ouvertement son hostilité envers la Jordanie. Il n'a pas été rare de voir des agents et des saboteurs pénétrer clandestinement dans le pays et introduire en contrebande des armes, des munitions et des explosifs, cependant qu'on enrôlait et qu'on soudoyait en Jordanie même des éléments subversifs en vue de renverser le régime existant. Les messages venimeux diffusés par la radio et par la presse de la République arabe unie visaient tous à susciter la confusion et la subversion nécessaires à la réalisation de ce plan sinistre. La presse et la radio de la République arabe unie se sont

of the United Arab Republic always took cover under Arab nationalism. True Arab nationalism is derived from our traditions, our heritage and our religion. It does not recognize aggressive designs, nor the spilling of blood, nor subversion, nor the sowing of the seeds of discord and confusion among the ranks of a nation. It does not recognize the destruction of the framework of States that strove to attain their independence at great sacrifice and that now, with justification, jealously guard it and intend to preserve and further develop it on solid foundations, away from destructive principles. It is this nationalism that we believe in and whose goals we aspire to attain. It is this nationalism which runs in our veins and not the nationalism that is imported from outside and poisoned with destructive doctrines of totalitarianism.

22. Jordan continued to deal with all the varied forms of aggression coming from the United Arab Republic and to destroy the evil attempts in their cradle before their harmful effects spread, until it was recently faced with an imminent threat to its safety and integrity, a threat of such dimensions that Jordan could not cope with it with its own resources and methods, for events threatened to follow the course of those in Lebanon and in Iraq, events whose horror has convulsed human feeling everywhere in the world, and among whose victims was the youthful King, grandson of one of the leaders of the Arab renaissance and the founder of the Kingdom of Iraq. Among the victims of this horrifying aggression were also the Crown Prince of Iraq and a large number of leading Iraqi personalities.

23. The threat to Jordan lay also in the plot, recently discovered and nipped in the bud, to overthrow its existing regime, and also in the movements of United Arab Republic troops from Syria along its northern borders. Last week a number of army officers were arrested and investigation disclosed that it had been the intention of the plotters to destroy Jordan's independence and integrity.

24. Faced with such a threat to its integrity and independence through imminent foreign armed aggression and an attempt by the United Arab Republic to create internal disorder and to overthrow the existing regime, the Jordan Government, with the approval of His Majesty the King and basing itself upon the unanimous decision of the Jordan National Assembly, have, in accordance with the provisions of Article 51 of the United Nations Charter, requested the Governments of the United Kingdom and the United States of America to come to its immediate aid.

25. British troops began landing on Jordan territory early this morning in a generous response to that request.

26. May I, Mr. President, in concluding this short statement, beg your indulgence to request that I be heard again if the necessity arises.

27. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): The Council has just heard the statement of the representative

toujours réclamées du nationalisme arabe. Or, le véritable nationalisme arabe est issu de nos traditions, de notre patrimoine et de notre religion. Il n'admet ni les desseins agressifs, ni l'extinction de sang, ni la subversion, ni les manœuvres qui visent à semer la discorde et la confusion dans les rangs d'une nation. Il n'admet pas non plus que soit détruite la structure d'Etats qui, au prix de grands sacrifices, ont lutté pour obtenir leur indépendance et qui aujourd'hui, avec raison, veillent jalousement sur elle et désirent la conserver et la renforcer sur des bases solides, à l'abri des principes destructeurs. Tel est le nationalisme dans lequel nous croyons et dont nous voulons atteindre les objectifs. Tel est le nationalisme qui coule dans nos veines, et non pas le nationalisme importé de l'étranger et empoisonné par les doctrines destructives du totalitarisme.

22. La Jordanie a continué à être en butte à des attaques de toutes sortes venues de la République arabe unie et à faire avorter les tentatives malfaisantes avant qu'elles n'aient eu le temps de faire sentir leurs effets néfastes, jusqu'au moment où elle s'est trouvée en présence d'une menace si imminente et si dangereuse pour sa sécurité et son intégrité qu'elle n'a pu y faire face avec ses scules ressources et par ses propres moyens, car les choses risquaient de suivre un cours analogue à celui des événements du Liban et aussi de l'Irak, événements dont l'horreur a bouleversé l'humanité tout entière et qui ont fait notamment comme victime le jeune roi, petit-fils de l'un des chefs de la renaissance arabe, fondateur du royaume d'Irak. Le prince héritier d'Irak et un grand nombre de personnalités irakiennes de premier plan ont été également au nombre des victimes de cette horrible agression.

23. La Jordanie était menacée en outre par le complot, récemment découvert et écloussé dans l'œuf, qui visait à renverser le régime existant, ainsi que par les mouvements des troupes de la République arabe unie en Syrie, le long de nos frontières septentrionales. La semaine dernière, un certain nombre d'officiers ont été arrêtés, et l'enquête a révélé que les conjurés se proposaient de détruire l'indépendance et l'intégrité de la Jordanie.

24. Voyant ainsi son intégrité et son indépendance menacées par l'imminence d'une agression étrangère armée et par les agissements de la République arabe unie cherchant à semer le désordre à l'intérieur du pays et à renverser le régime, le Gouvernement jordanien, avec l'approbation de S. M. le roi et s'appuyant sur la décision unanime de l'Assemblée nationale jordanienne, a, conformément aux dispositions de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, demandé aux Gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique de venir immédiatement à son aide.

25. De bonne heure ce matin, les forces armées britanniques, accédant généreusement à cette requête ont commencé à atterrir sur le sol jordanien.

26. Permettez-moi, monsieur le Président, en terminant cette brève déclaration, de faire appel à votre indulgence pour vous demander de bien vouloir m'autoriser à prendre à nouveau la parole si besoin est.

27. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais] : Le Conseil a entendu la déclaration que le

of Jordan où the threat to his country's independence that has developed. The pressure to which his Government has been subjected for some time past is well known, and my Government is in a position to confirm from its own sources the information which he has given to the Council on the most recent developments. We have no doubt whatever of the preparation of a fresh attempt to overthrow the régime and create internal disorder. In the light of this knowledge, the movements of Syrian forces towards the northern frontier of Jordan, to which Mr. Toukan alluded, were ominous developments. Indeed, the information at the disposal of the Government of Jordan and of the United Kingdom Government has been openly confirmed by the revolutionary régime in Baghdad. I should like to quote to the Council from a statement which has been repeated several times today over the Baghdad radio. This is how it runs:

"A revolution has started in Iraq and one in Lebanon, and tomorrow another revolution will start in Jordan. Struggling Jordan tomorrow will rise in a great revolution to break its chains just as they were broken in Iraq and wipe out the rotten monarchy just as it was wiped out in Iraq."

28. In these circumstances, what could be more natural than the appeal of His Majesty King Hussein and the Government of Jordan for assistance from friendly Governments in maintaining their country's independence? My Government was one of those to whom this appeal was made and we have responded to it. Here was an appeal from a Government which felt certain that the independence and integrity of its country was imperilled.

29. The representative of Jordan has told us why his Government took this view and why it appealed to its friends. It is my view that the Government of Jordan was, in the circumstances, entirely justified in making this appeal. We are also certain that it was entitled to make the appeal under international law, just as Her Majesty's Government in the United Kingdom was entitled to respond. There is nothing either in the Charter or in the established rules in international law to inhibit a Government from asking a friendly Government for military assistance as a defensive measure when it considers itself to be in danger. Nor is there anything to inhibit the Government thus appealed to from responding.

30. It was in these circumstances that Her Majesty's Government decided to accede to the request of the Jordan Government for military aid and is accordingly dispatching forces by air to Amman. As the Council will be aware, this movement has already started. These British forces are in Jordan for the purpose of helping the King and Government of that country to preserve its political independence and territorial integrity. We are not there for any military purpose of our own and our presence does not constitute a threat to any other country. If arrangements can be made by the Security Council to protect the lawful Government of Jordan from external threat and so maintain

représentant de la Jordanie vient de faire sur les événements qui menacent l'indépendance de son pays. La pression à laquelle son gouvernement est soumis depuis quelque temps est bien connue, et mon gouvernement est en mesure de confirmer, d'après ses propres sources, les renseignements que le représentant de la Jordanie vient de fournir au Conseil au sujet des tout derniers événements. Il n'est pas doutoux qu'on a tenté récemment de renverser le régime et de provoquer le désordre dans le pays. Compte tenu de ces faits, les mouvements de troupes syriennes en direction de la frontière septentrionale de la Jordanie, auxquels M. Toukan a fait allusion, étaient un signe inquiétant. Du reste, les renseignements dont disposent le Gouvernement jordanien et le Gouvernement britannique ont été ouvertement confirmés par le régime révolutionnaire de Bagdad. Je voudrais citer au Conseil des extraits d'une déclaration que la radio de Bagdad a diffusée à plusieurs reprises aujourd'hui. En voici la substance :

"Une révolution a commencé en Irak, une autre au Liban et, demain, une nouvelle révolution commencera en Jordanie. La Jordanie, qui se débat aujourd'hui, se dressera demain pour faire une grande révolution et pour briser ses chaînes, comme l'a fait l'Irak, et pour balayer la monarchie pourrie, comme l'a fait également l'Irak."

28. Vu ces circonstances, quoi de plus naturel que l'appel lancé par S. M. le roi Hussein et par le Gouvernement jordanien pour demander à des gouvernements amis de les aider à maintenir l'indépendance du pays? Mon gouvernement a été l'un de ceux auxquels cet appel a été adressé, et il y a répondu. C'était l'appel d'un gouvernement convaincu que l'indépendance et l'intégrité de la patrie étaient en danger.

29. Le représentant de la Jordanie nous a dit pourquoi son gouvernement est arrivé à cette conclusion et pourquoi il a fait ainsi appel à ses amis. Je pense pour ma part qu'en l'occurrence le Gouvernement jordanien était parfaitement en droit de faire cet appel. Nous sommes également convaincus qu'il y était autorisé par le droit international, tout comme le gouvernement de Sa Majesté britannique était autorisé à y répondre. Rien dans la Charte ni dans les règles généralement acceptées du droit international n'empêche un gouvernement de demander une aide militaire à un gouvernement ami pour se défendre s'il s'estime en danger. Rien non plus n'empêche le gouvernement qui reçoit cet appel d'y répondre.

30. C'est dans ces conditions que le gouvernement de Sa Majesté a décidé d'accéder à la demande d'aide militaire du Gouvernement jordanien et qu'il envoie actuellement des troupes à Amman par avion. Comme le Conseil ne l'ignore pas, cette opération a en effet déjà commencé. Ces forces britanniques sont en Jordanie pour aider le roi et le gouvernement à préserver l'indépendance politique et l'intégrité territoriale du pays. Nous ne sommes pas là-hab pour protéger des intérêts militaires britanniques, et notre présence ne constitue une menace pour aucun pays. Si le Conseil de sécurité peut prendre des dispositions pour protéger le gouvernement légitime de la Jordanie contre les menaces

peace and security, the action which we have felt obliged to take will be brought to an end.

31. It will be clear from what I have already said that the appeal to my Government from King Hussein and the Government of Jordan was made in circumstances of extreme urgency and that if action was to be taken by my Government, it had to be taken without a moment's delay. On the instructions of my Government, I have taken the first possible opportunity of informing the Security Council.

32. In conclusion, I would simply say this. Aggression can take many forms. The method of indirect aggression — the method of subversion and the attempt to overthrow the constituted authority — can be just as dangerous as the open variety. We all abhor the latter; we should equally abhor the former. This is the common factor linking the situations in Jordan and Lebanon, the factor of indirect aggression. Aggression by fomenting civil strife in the interest of a foreign Power is one of the gravest offences against peace and security. We are confident that the United Nations will continue to recognize these principles which the General Assembly formulated and adopted in resolution 380 (V).

33. No doubt we shall hear from one member of the Council that our action in response to the appeal from Jordan is all part of some great colonialist imperialist plot. I do not believe the world will heed such libelous propaganda. Not for the first time in our long history we are activated in what we have done by a sense of responsibility and a desire to see truly peaceful and stable conditions in the world. My Government is particularly sensitive for historical reasons to any threat to the national independence of the Arab States of the Middle East. The major part which the United Kingdom played in establishing these States is sometimes forgotten. We are proud of our relationship with them and it has been a constant aim of our policy to assist in their national renaissance.

34. But if the peoples of the Arab world are to develop in political freedom and economic prosperity, they and their governments must be free from the constant threat of insurrection, fomented from outside in the interests of other Powers seeking to dominate their policies and destroy their independence.

35. Mr. LODGE (United States of America): The United States Government supports the action of the Government of the United Kingdom in responding affirmatively to the urgent appeal of Jordan for assistance in the defence of Jordan's independence and integrity. The United States believes that it is a justified exercise of the inherent right of nations to call for assistance when threatened.

36. The United States delegation has just circulated the revised text of its draft resolution [S/4050/Rev.1].

extérieures, et maintenir ainsi la paix et la sécurité, les mesures que nous avons cru devoir prendre seront rapportées.

31. Il ressort de ce que je viens de dire que l'appel adressé à mon gouvernement par le roi Hussein et par le Gouvernement jordanien présentait un caractère d'extrême urgence et que, si mon gouvernement devait agir, ce devait être sur-le-champ. D'ordre de mon gouvernement, j'ai saisi la première occasion qui m'était fournie pour informer le Conseil de sécurité.

32. Pour conclure, je dirai simplement ceci. L'agression peut revêtir des formes multiples. La méthode de l'agression indirecte — la méthode de la subversion et les tentatives de renversement des pouvoirs constitués — peut être aussi dangereuse que l'agression directe. Nous éprouvons tous une profonde aversion pour cette dernière; notre aversion pour la première ne doit pas être moindre. L'agression indirecte est l'élément commun qu'on retrouve en Jordanie et au Liban. Cette agression, qui consiste à fomenter la guerre civile dans l'intérêt d'une puissance étrangère, est l'un des crimes les plus graves contre la paix et la sécurité. Nous sommes certains que l'Organisation des Nations Unies restera fidèle à ces principes, que l'Assemblée générale a formulés et adoptés dans sa résolution 380 (V).

33. Sans aucun doute, l'un des membres du Conseil nous dira que l'action que nous avons entreprise en réponse à l'appel de la Jordanie n'est qu'un épisode d'un vaste complot colonialiste et impérialiste. Je ne pense pas que le monde prêtera l'oreille à une propagande aussi calomnieuse. Ce n'est pas la première fois dans notre longue histoire que nous agissons poussés par notre sens des responsabilités et par notre désir de voir s'instaurer dans le monde une situation réellement pacifique et stable. Pour des raisons historiques, mon gouvernement est particulièrement sensible à tout ce qui menace l'indépendance nationale des Etats arabes du Moyen-Orient. On oublie parfois le rôle important que le Royaume-Uni a joué dans la création de ces Etats. Nous sommes fiers de nos relations avec ces pays, et notre politique a toujours visé à aider leur renaissance nationale.

34. Mais si les peuples du monde arabe doivent se développer dans la liberté politique et la prospérité économique, il faut que ces peuples et leurs gouvernements soient libérés de la menace constante d'une insurrection encouragée de l'extérieur dans l'intérêt de puissances étrangères qui cherchent à dominer leur vie politique et à détruire leur indépendance.

35. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*]: Le Gouvernement des Etats-Unis approuve les mesures prises par le Gouvernement du Royaume-Uni pour répondre à l'appel urgent que la Jordanie lui a adressé en vue d'obtenir une aide pour la défense de son indépendance et de son intégrité. Les Etats-Unis estiment que ce pays a fait usage à juste titre du droit qu'a toute nation de demander de l'aide quand elle est menacée.

36. La délégation des Etats-Unis vient de faire distribuer le texte de son projet de résolution révisé

At the proper time we will move for priority in the voting on this revised text. We hope for a vote today for reasons which I shall explain. Let me first, however, review briefly the modifications which are contained in the revision. They represent suggestions made to me informally by several members of the Council.

37. In the second paragraph of the preamble, the words "and the encouraging achievements reported" have been added. These words were inserted to reflect, among other things, the recent report of the United Nations Observation Group in Lebanon that it will in the future be able to function in areas previously closed to it.

38. Then the fifth paragraph of the preamble has undergone a revision to reflect more precisely the language employed by the representative of Lebanon in his statement to the Council [827th meeting]. The change consisted primarily in replacing the word "appeal" by the word "requested" and in adding the words "further assistance from the Security Council to uphold its integrity and independence."

39. We have rearranged the operative paragraphs and in the new operative paragraph 1, we have replaced the words "continue and" by the words "continue to". In the new paragraph 2, we have deleted the words "such additional" and added after the word "arrangements" the words "for additional measures".

40. We hope that this revised text, which takes into consideration the various suggestions which we have been given, will receive prompt and widespread support and that it will be adopted today.

41. We attach the greatest importance to the continuance and enhancement of the activities of the United Nations Observation Group and to the United Nations' assuming the functions set forth in this resolution. And, frankly, we regret that our colleague, the representative of Sweden, should have suggested that the Group might have to suspend its activities [830th meeting, para. 48]. To us the situation demands a prompt expansion and intensification of these activities and an increase in the United Nations role through the contingents mentioned in the resolution, and not a suspension of the work of the United Nations. We think that if ever there was a time for the United Nations not to withdraw but to step more actively into the field, this is it. When the patient is sick, it is no time for the doctor to leave.

42. To us there is an unanswerable argument in the unanimous view of the United Nations Observation Group in the report which has just reached the Council today [S/4052], which says that further stations and permanent observation posts should be established close to the frontier, and that the size of the Group should be increased to a total of some 200, which is about double its present strength. Evidently, the Observation Group does not think it should suspend its activities.

[S/4050/Rev. 1]. Elle demandera en temps opportun que ce texte soit mis aux voix par priorité. Pour les raisons que je vais exposer, elle espère que le vote aura lieu aujourd'hui. Permettez-moi cependant de commencer par examiner brièvement les modifications qui ont été apportées au projet primitif. Elles reprennent des suggestions que plusieurs membres du Conseil m'ont faites officieusement.

37. Au deuxième considérant, nous avons ajouté les mots « et les résultats encourageants signalés ». Cette insertion s'explique notamment par le fait que le Groupe d'observation des Nations Unies au Liban a récemment signalé qu'il serait dorénavant en mesure d'exercer ses fonctions dans des zones qui ne lui étaient pas accessibles auparavant.

38. Au cinquième considérant, nous avons remanié le texte pour suivre de plus près les termes que le représentant du Liban a employés dans sa déclaration au Conseil [827e séance]. Ce remaniement a consisté essentiellement à remplacer le mot « appel », qui figurait dans le texte primitif, par les mots « a demandé » et à ajouter « une nouvelle assistance du Conseil de sécurité pour défendre son intégrité et son indépendance. »

39. D'autre part, nous avons changé l'ordre des paragraphes du dispositif et, dans le nouveau paragraphe 1, nous avons remplacé les mots « poursuivre et à » par les mots « continuer de ». Dans le nouveau paragraphe 2, nous avons remplacé le mot « complémentaires » par le mot « supplémentaires. »

40. Nous espérons que ce texte revisé, pour lequel nous avons tenu compte des diverses suggestions qui nous ont été faites, recevra sans tarder un très large appui et qu'il sera adopté aujourd'hui.

41. Nous attachons la plus grande importance à ce que les activités du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban se poursuivent et se développent et à ce que l'Organisation des Nations Unies assume les fonctions qu'ennumère le projet de résolution. En toute franchise, nous regrettons que le représentant de la Suède ait émis l'idée que le Groupe d'observation pourrait être amené à suspendre ses activités [830e séance, par. 48]. A notre avis, la situation exige une extension et une intensification rapides de ces activités, et veut que l'Organisation des Nations Unies, loin de mettre fin à l'action qu'elle a entreprise, joue un rôle accru par l'intermédiaire des contingents mentionnés dans le projet de résolution. Si tant est qu'il y ait jamais eu un moment où l'Organisation devait non pas renoncer à agir mais jouer un rôle plus actif, c'est bien celui-ci. Ce n'est pas lorsque le malade souffre que le médecin doit s'en aller.

42. A notre avis, le Groupe d'observation des Nations Unies nous fournit un argument irréfutable lorsque, dans le rapport distribué aujourd'hui au Conseil [S/4052], il déclare à l'unanimité qu'il y a lieu de créer de nouveaux postes ou postes d'observation permanents à proximité de la frontière et que le nombre total des observateurs devra être porté à 200 environ, c'est-à-dire à peu près au double de l'effectif actuel. De toute évidence, le Groupe d'observation n'estime pas devoir suspendre ses activités.

43. I am afraid that some misconceptions have crept into the debate with respect to the actual situation in Lebanon. I have heard it implied here that because the Observation Group has not reported the occurrence of a certain event, the event for that reason has not happened. The fallacy of this contention becomes plain when you consider that the Group has not made a final report, that the Group undoubtedly possesses a great deal of information which it has not yet reported or had time to evaluate, that all that we have had from the Group so far have been interim reports and reports on the progress of their organizational work, and that it has not been able to penetrate thoroughly many of the most sensitive border areas, nor to engage in any extensive night patrols.

44. The Government of Lebanon, which is after all primarily responsible for the security of the country, and which the Observation Group has been sent to assist, clearly felt that the sharpened intensity of violent events in the Middle East threatened its security in a new way. Obviously, this is a type of evaluation which is beyond the scope of the observers. I also cited yesterday [829th meeting] some events which we know have happened, which the United Nations Observation Group in Lebanon could not have reported, because the Group has not been outside Lebanon.

45. Then we should remember this. It was only yesterday that we were told [829th meeting] that the Observation Group had finally reached agreement to enable it to get to the frontiers of Lebanon all the way around. That agreement was only received on the day, may I point out, that our forces landed, and with great respect I submit that our efforts may already have been helpful to the work of the United Nations. The fact that on 15 July the Observation Group received permission to reach the frontiers of Lebanon is a cause for gratification. But, obviously, it does not mean that the work of the Observation Group is finished. On the contrary, it means that they are now in a much better position than they have ever been to go ahead. It marks the end of the beginning — the end of the beginning — as far as the Observation Group is concerned, and the beginning of a phase which can be of even greater usefulness. So I think we ought to be clear about that.

46. Now to go to another but related aspect. There are those who would fasten on Arab nationalism the label of violence, of assassination, of mob rule and of subversion. The yearnings of Arab peoples for growing international stature, for economic growth, for increasing social justice, for full dignity, for closer regional understanding and independence, are all commendable. The United States is not only not opposed to these developments; it believes in them. The United States believes in change and constructive evolution, a path which it has followed itself, so much so that some people have said that the United States is in a perpetual state of revolution, so much so that millions upon millions of Americans have come up in their economic status. We

43. Je crains que certains malentendus ne se soient introduits dans le débat quant à la situation réelle au Liban. J'ai entendu déclarer ici que, puisque le Groupe d'observation n'avait pas signalé tel événement, cela voulait dire que cet événement ne s'était pas produit. Le caractère fallacieux de cette assertion apparaît clairement si l'on considère que le Groupe n'a pas rédigé de rapport définitif, qu'il est sans aucun doute en possession d'un grand nombre de renseignements qu'il n'a pas encore communiqués ou qu'il n'a pas encore eu le temps d'apprécier, que tout ce qu'il nous a fait parvenir jusqu'à présent consiste en rapports provisoires et en rapports sur la mise en place de son dispositif, et enfin qu'il n'a pas été en mesure de pénétrer profondément dans beaucoup de secteurs frontaliers comptant parmi les plus importants, ni d'entreprendre sérieusement des patrouilles de nuit.

44. Le Gouvernement libanais, qui, après tout, est responsable au premier chef de la sécurité du pays et que le Groupe d'observation a pour mission d'assister, a visiblement estimé que la violence accrue des événements du Moyen-Orient constituait pour sa sécurité une menace d'un caractère nouveau. De toute évidence, ce jugement se situe sur un plan qui dépasse la compétence des observateurs. J'ai fait également état hier [829^e séance] de quelques événements que nous savons qui ont eu lieu, mais que le Groupe d'observation des Nations Unies au Liban n'a pas pu signaler parce que le Groupe n'est pas sorti du Liban.

45. Il y a en outre une considération que nous ne devons pas perdre de vue. C'est hier seulement [829^e séance] qu'on nous a dit que le Groupe d'observation avait finalement conclu un accord lui permettant d'accéder à la frontière libanaise sur toute sa longueur. Cet accord n'a été réalisé, me sera-t-il permis de le dire, que le jour où nos troupes ont débarqué, et je pense, en toute modestie, que nos efforts ont déjà contribué à aider l'Organisation des Nations Unies. On peut se féliciter de voir que le Groupe d'observation a reçu le 15 juillet l'autorisation de se rendre sur les frontières du Liban. Cela, toutefois, ne signifie pas, bien entendu, que la mission du Groupe d'observation soit terminée. Cela signifie au contraire que le Groupe est à présent dans une situation bien meilleure que jamais pour aller de l'avant. C'est la fin du commencement — je dis bien : la fin du commencement — pour le Groupe d'observation, et le début d'une phase qui pourra être plus utile encore. C'est pourquoi je pense qu'il convient d'éviter tout malentendu sur ce point.

46. Je voudrais aborder maintenant un autre aspect de la même question. Aux yeux de certains, le nationalisme arabe se caractériserait essentiellement par la violence, l'assassinat, le règne de la populace et la subversion. Le désir des peuples arabes de jouer un rôle plus important sur le plan international, de développer leur économie, de connaître plus de justice sociale, de voir leur dignité pleinement respectée et de voir plus de compréhension et plus d'indépendance sur le plan régional, est parfaitement louable. Non seulement les Etats-Unis ne s'y opposent pas, mais ils y croient. Les Etats-Unis croient au changement et à l'évolution constructive; c'est la voie qu'ils ont eux-mêmes suivie, à tel point qu'on a pu dire que les

believe in this kind of thing for ourselves; we believe in it for others; we want to help those who have not governed themselves to become self-governing. But we think that these things should be done peacefully and without causing an international convulsion. That need not be the price of progress. We do not believe in assassination, violence, mob rule or subversion, and we do not want to see this happen in one of the most democratic and politically free and independent countries of the Middle East, Lebanon. The longings for progress and unity among the Arab peoples must not be thus subverted. The dynamic energies of Arab nationalism must not be abused to serve selfish ends. It must not depend for its advancement on assassinations, mob rule, subversion and infiltration.

47. Now I come to my conclusion with a rather heavy heart, because I am going to utter some words which are as serious and as fateful as any that the United States has ever spoken in the five and a half years that I have represented my country in the Security Council. Sometimes, we in the United Nations get too close to the details to see what is really happening. If ever there was a time when we must see the big picture, this is the time. If ever there was a time when we must not allow ourselves to be diverted by technical administrative considerations, this is the time.

48. What is really happening is plain for all to see, if we but lift up our eyes. The overthrow of the lawful government of Iraq, which began with the assassination of the Crown Prince and which was followed by a wave of assassinations throughout that unhappy country, is one dreadful fact. Then, the attempt to subvert and overthrow Jordan, of which we have just heard, is another. And, of course, the effort directed from without, to subvert Lebanon, is familiar to everyone. One event which precipitated and increased the necessity of these sessions of the Security Council was the overthrow of the Government of Iraq because it became clear that there is, in the Middle East, a common purpose to take over everywhere, all at once. Clearly, there is a common purpose, master-minded from one source. You can read all about it in the Cairo newspapers, or listen to the incessant radio broadcasts from Cairo to other Arab countries.

49. In fact, a prominent Cairo newspaper is openly urging the assassination of President Chamoun. Furthermore, the ambassador of the United Arab Republic stated on Monday that United States aid to the Government of Lebanon would mean the assassination of the President and the Foreign Minister of Lebanon, who, he said, had been condemned to death by "Arab nationalists", with the sentence to be executed following Western intervention. What kind of behaviour is that?

Etats-Unis sont en état de révolution permanente et à tel point que des millions et des millions d'Américains n'ont cessé d'améliorer leur situation économique. Nous croyons à ce genre de transformation pour nous-mêmes et nous y croyons pour autrui; nous voulons aider ceux qui ne se gouvernent pas encore eux-mêmes à obtenir leur autonomie. Mais nous pensons que cela doit se faire par des moyens pacifiques et sans provoquer de convulsion internationale. Le progrès ne doit pas se payer si cher. Nous ne croyons ni à l'assassinat ni à la violence, ni au règne de la populace, ni à la subversion, et nous ne voulons pas voir ces maux sévir dans l'un des Etats indépendants les plus démocratiques et les plus libres politiquement du Moyen-Orient, le Liban. Il ne faut pas déjouer ainsi les aspirations des peuples arabes au progrès et à l'unité. Il ne faut pas détourner à des fins égoïstes le potentiel d'énergie du nationalisme arabe. Il ne faut pas que son succès soit subordonné au recours à l'assassinat, au règne de la populace, à la subversion et à l'infiltration.

47. Je voudrais conclure, non sans qu'il m'en coûte d'ailleurs, car je vais prononcer des paroles qui sont peut-être les plus importantes et les plus graves que les Etats-Unis aient jamais fait entendre depuis que je représente mon pays au Conseil de sécurité, c'est-à-dire depuis cinq ans et demi. A l'Organisation des Nations Unies, il nous arrive parfois de regarder les détails de trop près, ce qui nous empêche de voir les événements tels qu'ils sont. Si jamais il y a eu un moment où nous avons eu le devoir de considérer l'ensemble du tableau, c'est bien celui-ci. Si jamais il y a eu un moment où nous avons eu le devoir de ne pas nous laisser distraire par des considérations administratives et techniques, c'est bien celui-ci.

48. Ce qui se passe en réalité, tout le monde peut le voir : il suffit de regarder. Le renversement du gouvernement légitime de l'Irak, qui a commencé par l'assassinat du prince héritier et qui a été suivi d'une vague d'assassinats dans tout cet infortuné pays, est un fait, et un fait terrible. Il y en a eu un autre : la tentative de subversion et de renversement du gouvernement jordanien, dont on vient de nous parler. Et, bien entendu, chacun est au courant des efforts dirigés de l'extérieur qui visent à subvertir le Liban. C'est le renversement du gouvernement irakien qui a hâté les réunions actuelles du Conseil de sécurité et les a rendues plus nécessaires encore, car il est devenu évident que l'unique but visé au Moyen-Orient est de s'emparer du pouvoir partout à la fois. Il est clair que l'on poursuit un objectif unique, et qu'une seule puissance dirige le mouvement. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les journaux du Caire ou d'écouter les bulletins radiophoniques que Le Caire diffuse constamment à l'intention des autres pays arabes.

49. C'est ainsi qu'un des principaux journaux du Caire réclame ouvertement l'assassinat du président Chamoun. En outre, l'ambassadeur de la République arabe unie a déclaré lundi que l'aide apportée par les Etats-Unis au Gouvernement libanais entraînerait l'assassinat du Président et du Ministre des affaires étrangères de ce pays, lesquels, a-t-il ajouté, avaient été condamnés à mort par les « nationalistes arabes », la sentence devant être exécutée après l'intervention

But that is the kind of thing that we face today.

50. The technical obstacles are not the main point. We face a great, rough, brutal fact; the fact is the fomenting of civil strife by assassins in plain clothes instead of by soldiers in uniform. Make no mistake about it, my colleagues, history will hold us responsible. We cannot avoid an answer to the question. Is the United Nations to condone subversion in plain clothes, controlled from outside a country? If the United Nations cannot deal with indirect aggression, the United Nations will break up. This could surely be the rock on which this Organization could founder.

51. Remember this too: if the United Nations does not meet this challenge, it will invite subversion all over the world. We cannot pass by on the other side of the street and salve our consciences by doing nothing. If United Nations inaction is interpreted as condoning indirect aggression, the imagination staggers at what the consequences of this could mean to world peace.

52. To no group of men has the opportunity ever been given to rise to a more fateful occasion. I hope, and I believe, that we will not fail humanity.

53. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The situation in the Near and Middle East is growing more complex by the hour. The United States not only has not taken measures to withdraw its armed forces from the territory of Lebanon but is moving more and more of its troops into that region. New contingents of United States troops are landing in Lebanon.

54. There are reports that a United States armed unit from West Germany has been hastily transferred to Turkey and stationed at bases near the frontiers of Syria. All the armed forces of the United States are being feverishly mobilized and placed in a condition of combat readiness.

55. The United States Pacific and Atlantic fleets have been placed on a four-hour combat alert. On 16 July, the United States Department of Defense announced that all warships which had previously been scheduled for decommissioning were to be placed in combat readiness forthwith.

56. According to United States Air Force headquarters in Europe, all units under its command have been placed in combat readiness. Troops are being hurriedly transferred from the United States to Western Europe.

57. Returning from Eniwetok island, where the United States is continuing to conduct atomic weapons tests, Mr. Neil H. McElroy, United States Secretary of Defense, announced that *all* United States armed forces had been placed in readiness.

occidentale. Comment qualifier cette attitude? Pourtant, c'est bien là l'état de choses devant lequel nous nous trouvons aujourd'hui.

50. Les obstacles d'ordre technique ne constituent pas le facteur principal. Nous sommes en présence d'un fait grave, violent, brutal : la guerre civile est fomentée par des assassins en civil au lieu de l'être par des soldats en uniforme. Ne vous y trompez pas, messieurs, l'histoire nous en rendra responsables. Il n'est pas possible d'esquiver la question. L'Organisation des Nations Unies va-t-elle tolérer la subversion «en civil», dirigée de l'étranger? Si l'Organisation n'est pas en mesure d'agir devant l'agression indirecte, elle s'écroulera. Tel risque d'être, en effet, l'écueil sur lequel notre Organisation pourrait se briser.

51. Rappelez-vous également ceci : si l'Organisation des Nations Unies ne relève pas ce défi, elle encouragera la subversion dans le monde entier. Nous ne pouvons pas nous contenter de fermer les yeux et d'apaiser nos consciences en ne faisant rien. Si, par son inaction, l'Organisation donne l'impression qu'elle tolère l'agression indirecte, l'imagination reste confondue devant les répercussions que cette attitude pourrait avoir sur la paix mondiale.

52. Jamais aucun groupe d'hommes n'a eu l'occasion de s'élever à la hauteur d'une situation aussi lourde de conséquences. J'espère, je suis convaincu, que nous ne trahirons pas la confiance que l'humanité a placée en nous.

53. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : La situation dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient continue à s'aggraver d'heure en heure. Non seulement les Etats-Unis n'ont pris aucune mesure pour retirer leurs forces armées du territoire libanais, mais encore ils procèdent à de nouveaux transferts de troupes dans cette région. De nouveaux contingents de troupes américaines débarquent au Liban.

54. Selon certaines informations, des formations armées des Etats-Unis, en provenance de l'Allemagne occidentale, ont été envoyées d'urgence vers la Turquie, et elles ont pris position près de la frontière syrienne. La mobilisation s'effectue en toute hâte et toutes les forces armées des Etats-Unis sont en état d'alerte.

55. Les flottes américaines de l'Atlantique et du Pacifique sont prêtes à entrer en action dans les quatre heures. Le 16 juillet, le Département de la défense des Etats-Unis a déclaré qu'il fallait armer immédiatement pour la guerre tous les bâtiments qui devaient être désarmés.

56. D'après l'état-major des forces aériennes des Etats-Unis en Europe, toutes les unités qui dépendent de ce commandement sont prêtes à passer à l'action. Des troupes sont transférées d'urgence des Etats-Unis vers l'Europe occidentale.

57. Le Secrétaire à la défense des Etats-Unis, M. Neil H. McElroy, qui revient d'Eniwetok, où les Etats-Unis poursuivent leurs essais d'armes atomiques, a déclaré que *toutes* les forces armées des Etats-Unis se trouvaient en état d'alerte.

58. It may be concluded from these facts that it is not merely a question of the occupation of Lebanon, but that the United States is preparing to strike a blow at other countries of the Arab East.

59. In view of the concentration of United States troops in south eastern Turkey there is a direct threat of invasion of the Syrian part of the United Arab Republic by United States armed forces.

60. The world is witnessing not only the threat but the direct use of force by United States imperialism against the freedom-loving peoples of the Near and Middle East.

61. A report was received today, which has been confirmed here in the Security Council by the United Kingdom representative, that British paratroop units have landed in the territory of Jordan. The United Kingdom Government is employing the very same manœuvre to justify its armed intervention in Jordan as that used by the United States Government. It asserts that a request for such intervention has been received from King Hussein. However, this sort of camouflage cannot conceal the real reasons underlying United Kingdom intervention in the affairs of the Near and Middle Eastern countries.

62. Mr. Macmillan, Prime Minister of the United Kingdom, declared today in Parliament that King Hussein of Jordan had requested military aid from the United Kingdom because he feared an "imminent attempt" to overthrow him by the United Arab Republic, similar to the action taken in Iraq. Mr. Macmillan added that British intelligence reports showed that Hussein's fears were "well founded" and that the attempt was to take place today. Yes, today was the date! For this reason Mr. Macmillan stated that the United Kingdom Government had decided to accede to Jordan's request without delay and to dispatch its troops immediately by air from Cyprus to Jordan. I must say that this sounds just like a tale from *The Thousand and One Nights*.

63. I should like to mention one typical detail. Mr. Macmillan reported to the United Kingdom Parliament that Jordan's request had been received a few minutes after the parliamentary debate on the Near Eastern situation had ended yesterday. The Jordan Government's request was received a matter of minutes after Parliament had concluded its debate. What a fortunate coincidence! Parliament concluded its debate, the request was received and, in the absence of Parliament, it was a simple matter for the United Kingdom Government to take a swift decision to send its troops to Jordan. Thus, Mr. Macmillan was unable to consult Parliament. He did not "have time" for that. However, Mr. Macmillan not only found time to consult Washington, but, he tells us, obtained its full approval. And in fact Washington did give full approval to the dispatch of United Kingdom troops to Jordan.

64. As you see, this time the United Kingdom Government showed greater foresight. Whereas in the attack on Suez in 1956, it was in no hurry to co-ordinate its

58. Il ressort de ces faits qu'il ne s'agit pas seulement de l'occupation du Liban, mais que les Etats-Unis s'apprêtent également à attaquer d'autres pays de l'Orient arabe.

59. La concentration de forces armées des Etats-Unis dans le sud-est de la Turquie représente pour la partie syrienne de la République arabe une menace directe d'invasion par les forces armées des Etats-Unis.

60. Le monde ne se trouve pas seulement en présence d'une menace, il voit l'impérialisme des Etats-Unis faire directement usage de la force contre les peuples du Proche-Orient et du Moyen-Orient épris de liberté.

61. On a annoncé aujourd'hui — et cette nouvelle a été confirmée ici même, au Conseil de sécurité, par le représentant du Royaume-Uni — que des unités de parachutistes britanniques avaient atterri en Jordanie. Pour justifier cette intervention armée en Jordanie, le Gouvernement du Royaume-Uni invoque le même prétexte que le Gouvernement des Etats-Unis. Il prétend répondre à un appel qui avait été lancé par le roi Hussein. Ce camouflage ne saurait cependant dissimuler les raisons véritables qui ont inspiré l'intervention britannique dans les affaires intérieures des pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient.

62. Le Premier Ministre du Royaume-Uni, M. Macmillan, a déclaré aujourd'hui au Parlement que le roi Hussein de Jordanie avait demandé l'aide militaire britannique parce qu'il craignait une « tentative immédiate » de la République arabe visant à le détrôner suivant les mêmes méthodes que celles qui ont été utilisées en Irak. M. Macmillan a ajouté que les rapports du service de renseignements britannique indiquaient que les craintes du roi Hussein étaient « bien fondées » et que cette tentative devait avoir lieu aujourd'hui. Précisément aujourd'hui! C'est pour cette raison, a déclaré M. Macmillan, que le Gouvernement du Royaume-Uni a décidé de répondre favorablement et sans délai à la requête jordanienne et d'envoyer immédiatement en Jordanie, par avion, des troupes britanniques stationnées à Chypre. Je dois dire que cela ressemble fort à un conte des *Mille et Une Nuits*.

63. Il y a un détail significatif. M. Macmillan a déclaré au Parlement britannique que la demande de la Jordanie était parvenue au Royaume-Uni hier, quelques minutes après la fin du débat consacré par le Parlement britannique à la situation au Proche-Orient. La séance du Parlement venait de se terminer quand, quelques minutes plus tard, la demande de la Jordanie est arrivée. Quelle heureuse coïncidence! Le Parlement lève la séance, la requête arrive, et le Gouvernement du Royaume-Uni, en l'absence du Parlement, peut sans difficulté s'empresser de prendre la décision d'envoyer des troupes en Jordanie. Ainsi, M. Macmillan n'a pu consulter le Parlement. Il n'en a « pas eu le temps ». Pourtant, M. Macmillan a eu non seulement le temps de consulter Washington, mais, comme il l'a déclaré, il a reçu l'approbation complète du Gouvernement des Etats-Unis. En effet, Washington a pleinement approuvé l'envoi de troupes britanniques en Jordanie.

64. Comme vous le voyez, le Gouvernement du Royaume-Uni s'est montré, cette fois-ci, plus prudent qu'en 1956. Lors de l'agression de Suez, en 1956, il

actions with Washington, and, as a result found itself in a difficult position, on this occasion everything was co-ordinated and approved in Washington in advance.

65. Furthermore, the United Kingdom and the United States are at the present time appearing jointly in the unenviable and shameful role of aggressors who have jointly struck an irreparable blow at peace and security in the Near East and throughout the world.

66. Mr. Macmillan has told us — and it has been confirmed here by the United Kingdom representative, Sir Pierson Dixon — that United Kingdom troops were sent to Jordan to help King Hussein repel a threat that was allegedly confronting that country.

67. I would, however, point out to Sir Pierson that his propaganda machine — not the Baghdad radio, not the Moscow radio, but his own propaganda machine which operates here in New York — is telling the peoples of the whole world the following story:

“United Kingdom paratroops landed today in Jordan in order to support King Hussein's campaign to crush the Iraqi rebels and win back this Near Eastern country which is of crucial importance to the West. [The reference is to Iraq.]

68. Thus, the specific purpose was not to help repel an imaginary threat which both he and Mr. Macmillan claim was hanging over Jordan, but to help Hussein crush the revolution in Iraq. This is not an isolated assertion on my part. It has been set out in black and white and is being circulated by the British propaganda machine for the guidance of the people of the whole world.

69. In Washington, responsible diplomatic circles have hastened to confirm that this is precisely the purpose in view. Again I quote from the same report:

“In Washington, diplomatic sources said that the United States had rejected any idea of immediate United States or allied intervention to restore pro-Western control in Iraq. [I draw your attention to the word “immediate”; the idea of an *immediate* invasion has been rejected.] But the State Department did not rule out the possibility that it might encourage King Hussein to march on Baghdad with the loyal Jordanian and loyal Iraqi troops and try to restore a pro-Western government in Iraq.”¹

70. This is what they are saying in Washington — not some old wives' tale — and a direct reference is made to Washington diplomatic sources. We know that when such an expression is used in a report by an authoritative news service, official State Department circles are usually behind it.

71. It is perfectly obvious that the United Kingdom Government's explanation of the reasons for the landing of United Kingdom troops in Jordan is a deliberate lie intended to deceive public opinion, particularly in the United Kingdom itself. This lie is comparable in magnitude only to the one put out in the fall of 1956,

ne s'était pas empressé de coordonner son entreprise avec Washington, ce qui l'a placé dans une situation embarrassante. Mais, cette fois, tout a été réglé d'avance et approuvé par Washington.

65. En outre, aujourd'hui, le Royaume-Uni et les Etats-Unis jouent, de concert, le rôle honteux et peu enviable d'agresseurs qui attendent ensemble à la paix et à la sécurité du Moyen-Orient et du monde entier, sans qu'il soit possible de revenir en arrière.

66. M. Macmillan nous a déclaré — et le représentant du Royaume-Uni, sir Pierson Dixon, l'a confirmé ici — Que le Gouvernement britannique a envoyé des troupes en Jordanie pour aider le roi Hussein à écarter une prévue menace qui pèserait sur son pays.

67. Mais voici, sir Pierson, ce que votre organisation de propagande annonce aux peuples du monde entier — et je vais citer non pas la radio de Bagdad ou celle de Moscou, mais vos propres services de propagande, qui fonctionnent ici-même, à New-York :

“Les parachutistes britanniques ont débarqué aujourd'hui en Jordanie pour appuyer le roi Hussein dans la campagne qu'il mène en vue d'écraser les insurgés d'Irak et reconquérir ce pays du Proche-Orient, d'une importance capitale pour l'Occident. »

— Il s'agit de l'Irak.

68. Ainsi, il ne s'agit pas d'écarter une menace imaginaire, comme sir Pierson l'a dit lui-même, et comme l'a dit M. Macmillan, pesant sur la Jordanie, mais bien d'aider le roi Hussein à réprimer la révolution en Irak. C'est à cette fin que les troupes britanniques ont été envoyées en Jordanie, et ce n'est pas moi qui le dis, c'est écrit noir sur blanc dans les bulletins d'information britanniques, et c'est cette information que diffusent les services de propagande britanniques pour orienter l'opinion mondiale.

69. A Washington, les milieux diplomatiques responsables se sont hâtés d'approuver cet objectif. Je cite encore le communiqué en question :

“A Washington, les milieux diplomatiques ont déclaré que les Etats-Unis avaient rejeté l'idée d'une intervention immédiate des Etats-Unis ou de leurs alliés en vue de rétablir le régime pro-occidental en Irak. » J'attire votre attention sur le mot « *immédiate* » : on rejette l'idée d'une intervention *immédiate*. « Mais le Département d'Etat n'a pas écarté la possibilité d'encourager le roi Hussein à marcher sur Bagdad avec des troupes jordanienes et irakiennes fidèles pour essayer de rétablir un gouvernement pro-occidental en Irak¹. »

70. Voilà ce que l'on dit à Washington. Il ne s'agit pas là d'histoires de bonnes femmes, mais de déclarations émanant directement des milieux diplomatiques de Washington. Or, nous savons que l'expression « les milieux diplomatiques de Washington », dans une dépêche d'une agence de presse sérieuse, signifie généralement : les milieux officiels du Département d'Etat.

71. De toute évidence, l'explication que donne maintenant le Gouvernement britannique au sujet du débarquement des forces armées du Royaume-Uni en Jordanie constitue un mensonge délibéré qui vise à tromper l'opinion publique, et en tout premier lieu celle du Royaume-Uni. Par son énormité, ce mensonge ne peut

¹ The speaker read the text in English.

¹ Texte cité en anglais par l'orateur.

when Anglo-French troops attacked Egypt, when they committed aggression against the Egyptian people for the alleged purpose of helping to halt Israel aggression against Egypt. But everyone remembers what the real situation was.

72. Thus, no one has threatened Jordan nor is anyone preparing to attack it. Consequently, all the references to measures of self-defence are merely a pretext for intervention against the peoples of the Arab world.

73. The fact is that, as demonstrated by the invasion of Jordan by United Kingdom troops following the invasion of Lebanon by United States troops, an agreement exists between two imperialist Powers, the United States and the United Kingdom — which, judging from the information available, are now apparently being joined by France — on joint action against the freedom-loving peoples of the Near and Middle East. A broadly conceived plan exists and is being carried into effect for combating the Arab peoples' movement for national liberation and unification. The statement by Mr. Macmillan, the United Kingdom Prime Minister, that the United Kingdom regards Arab nationalism as aggression shows that this is precisely the case. The United Kingdom, said Mr. Macmillan, faces "nationalism that feeds upon aggression". Mr. Macmillan did not conceal the fact that the real reason for sending United Kingdom armed forces to the Near and Middle East was the desire to preserve the United Kingdom's sources of oil.

74. The facts show that there is an agreement between the United Kingdom and the United States to extend military operations to further areas and this, of course, creates a real danger of an attack on other Arab countries. It was for precisely this reason that Mr. Selwyn Lloyd, the Foreign Secretary of the United Kingdom, flew to Washington for discussions. The United Kingdom Government is obviously hastening to take advantage of the situation to set its colonial affairs in order in this part of the world. The landing of United Kingdom troops in the territory of Jordan is a desperate attempt by decrepit British imperialism to retain its foothold in the countries of the Near and Middle East.

75. As we know, the United Kingdom and France tried to re-establish colonial domination over Egypt by force of arms in 1956. Everyone knows how shamefully that gamble ended. However, no lesson has been drawn from that failure. The imperialist circles of the Western Powers, which are still unable to abandon their former policy of colonial brigandage, are evidently trying to take some sort of revenge for the failure of the aggression against Egypt and for that of the adventure against Syria. Experience shows, however, that calculations of this sort rest on very shaky ground. There is no doubt that this time, too, armed intervention against the peoples of the Near and Middle East will end in complete failure.

se comparer qu'à celui qui a été commis en automne 1956, lorsque les forces armées franco-britanniques ont attaqué l'Egypte, lorsqu'elles se sont livrées à une agression contre le peuple égyptien, sous le prétexte d'aider les Egyptiens à arrêter l'agression israélienne. Mais tout le monde se rappelle quelle était la véritable situation.

72. Personne ne menace la Jordanie. Personne ne se prépare à l'attaquer. Toute référence à des mesures de légitime défense ne sert qu'à fournir un prétexte pour justifier une intervention contre les peuples du monde arabe.

73. Il y a eu tout d'abord l'irruption des forces armées des Etats-Unis au Liban; immédiatement après, il y a eu l'irruption des forces armées britanniques en Jordanie. C'est bien la preuve qu'il existe un complot entre deux pays impérialistes, les Etats-Unis et le Royaume-Uni — auxquels, à en juger d'après les dépêches reçues, la France va apparemment se joindre — en vue d'une action commune contre les peuples des pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient épis de liberté. On a conçu un plan de grande envergure pour combattre le mouvement de libération nationale et d'unification des pays arabes, et on est passé à l'action. C'est ce qui ressort précisément de la déclaration du Premier Ministre britannique, M. Macmillan, selon laquelle le Royaume-Uni considère le nationalisme arabe comme agressif. Le Royaume-Uni, a dit M. Macmillan, se trouve face à un nationalisme qui entretient l'agression. M. Macmillan n'a pas dissimulé que l'envoi de troupes britanniques dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient procède en réalité du désir de conserver au Royaume-Uni ses ressources pétrolières.

74. Les faits montrent que le Royaume-Uni et les Etats-Unis se sont entendus pour étendre les opérations militaires à d'autres régions, ce qui fait évidemment peser une menace réelle d'agression sur d'autres pays arabes. C'est précisément pour cette raison que le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni, M. Selwyn Lloyd, a pris l'avion pour aller délibérer à Washington. Le Gouvernement du Royaume-Uni se hâte manifestement de profiter de la situation pour rétablir ses intérêts coloniaux dans cette partie du monde. L'atterrissement des forces britanniques sur le territoire de la Jordanie est une tentative désespérée de l'imperialisme britannique suranné qui cherche à maintenir ses positions dans les pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient.

75. Comme on le sait, en 1956 déjà, le Royaume-Uni et la France avaient tenté de rétablir par la force des armes leur domination coloniale sur l'Egypte. Le dénouement honteux de cette aventure est encore présent à la mémoire de chacun. Pourtant, cet échec n'a pas servi de leçon. De toute évidence, les milieux impérialistes des puissances occidentales, qui ne parviennent toujours pas à renoncer à leur vieille politique de banditisme colonial, s'efforcent de prendre en quelque sorte leur revanche après l'échec de leur agression contre l'Egypte et celui de leur aventure syrienne. Mais l'expérience montre que ces espoirs ne sont guère fondés. Il n'y a pas de doute que, cette fois encore, l'intervention armée contre les peuples du Proche-Orient et du Moyen-Orient se terminera par un fiasco complet.

76. It is no secret — the matter was discussed here in the Security Council — that the long-prepared armed intervention of the United States and the United Kingdom was hastened by the events in Iraq, where a monarchical regime which betrayed the Iraqi people and handed over its wealth to the imperialists has been overthrown.

77. The revolution in Iraq occurred on the eve of the scheduled conference at Istanbul of the Moslem members of the Baghdad Pact, at which the imperialists hoped to organize the suppression by the nations of the Baghdad bloc of the popular uprising in Lebanon. At precisely that moment, Iraq cast off the shameful garment of the Baghdad Pact, in order to embark on the path of independent development together with the other Arab countries. All those who sympathize with the desire of any people for national independence could not but welcome the course of events in Iraq. And it is only those fond of growing rich on other peoples' wealth, of enslaving nations at the price of other people's blood, who could, under the impact of the events in Iraq, rush headlong into armed intervention, thereby threatening the world with a new global war.

78. The vain attempts of the official representatives of the United States and the United Kingdom to justify the completely unprovoked aggression against the peoples of the Arab East are pitiful and hypocritical. They refer to external interference of some kind in Lebanon, but these slanderous fabrications are refuted by the United Nations Observation Group which was sent to Lebanon. They speak of their security, but surely the countries of the Arab East, which lie a thousand kilometres from United States territory, do not threaten the security of the United States or the United Kingdom.

79. They speak of protecting the lives of United States and British citizens. But does international law permit foreign powers to send their armed forces to the territory of other States for such purposes? The real reason for United States military intervention in Lebanon and for United Kingdom intervention in Jordan is well known: it is the desire of the oil monopolies to maintain their domination in the countries of the Near and Middle East, to preserve the super-profits they obtain by plundering the national wealth of those countries.

80. Neither the aggressive Baghdad Pact nor the notorious Dulles-Eisenhower doctrine has proved capable of safeguarding the interests of the oil magnates of the United States and the United Kingdom. The peoples of the Arab East have decisively rejected those instruments of imperialist policy.

81. Convinced of the failure of the Baghdad Pact and the Dulles-Eisenhower doctrine, the ruling circles of the United States have promulgated the new Rockefeller doctrine — the doctrine of the oil kings. The basic tenets of this doctrine were formulated in the much publicized report of the Rockefeller group, which was released early this year. In this report, the oil magnates put down in black and white their demand that the arms race should be intensified, that the entire

76. Ce n'est pas un secret — on l'a dit, ici même, au Conseil de sécurité — que les événements d'Irak, où le peuple a renversé la monarchie qui le trahissait et qui vendait ses ressources aux impérialistes, ont précipité l'intervention armée des Etats-Unis et du Royaume-Uni, préparée de longue date.

77. Le coup d'Etat en Irak s'est produit à la veille de la conférence que devaient tenir à Istanbul les pays musulmans signataires du Pacte de Bagdad et à laquelle les impérialistes comptaient organiser la répression du soulèvement populaire libanais par les pays appartenant au bloc de Bagdad. Juste à ce moment, l'Irak s'est débarrassé de l'abjecte livrée de signataire du Pacte de Bagdad pour s'engager, avec les autres pays arabes, dans la voie de l'émancipation nationale. Tous ceux qui ont à cœur les aspirations d'un peuple à l'indépendance nationale n'ont pu que se féliciter des événements d'Irak. Seuls ceux qui veulent s'enrichir sur le dos d'autrui, qui cherchent à asservir les autres peuples en répandant un autre sang que le leur, ont pu réagir aux événements d'Irak en se lançant tête baissée dans une intervention armée, au risque de déclencher une nouvelle guerre mondiale.

78. Pour justifier leur agression contre les peuples de l'Orient arabe, que rien absolument n'avait provoquée, les représentants officiels des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont recours à de lamentables prétextes hypocrites. Ils parlent d'une prétenue intervention d'un pays étranger dans les affaires du Liban. Mais ces fables calomnieuses sont démenties par le Groupe d'observation des Nations Unies que l'Organisation a envoyé dans ce pays. Les auteurs de l'intervention invoquent leur sécurité. Mais les pays de l'Orient arabe, situés à des milliers de kilomètres des Etats-Unis d'Amérique, peuvent-ils vraiment menacer la sécurité des Etats-Unis ou du Royaume-Uni?

79. On invoque la nécessité de protéger la vie des citoyens américains et britanniques. Mais le droit international permet-il à des puissances étrangères d'envoyer à des fins de ce genre leurs troupes sur le territoire d'autres Etats? Les raisons véritables de l'intervention armée des Etats-Unis au Liban et du Royaume-Uni en Jordanie sont bien connues : c'est la volonté des monopoles pétroliers de maintenir leur hégémonie dans les pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient et de conserver les bénéfices excessifs qu'ils tirent du pillage des richesses nationales de ces pays.

80. Ni le pacte agressif de Bagdad, ni la trop fameuse doctrine Dulles-Eisenhower, n'ont permis de sauvegarder les intérêts des magnats du pétrole des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Les peuples de l'Orient arabe ont rejeté résolument ces instruments de la politique impérialiste.

81. Ayant constaté l'échec du Pacte de Bagdad et de la doctrine Dulles-Eisenhower, les milieux dirigeants des Etats-Unis ont eu recours à une nouvelle doctrine, la doctrine Rockefeller — celle des rois du pétrole. Les principes fondamentaux de cette doctrine sont formulés dans un rapport publié au début de cette année par le groupe Rockefeller et qui a fait grand bruit. Les magnats du pétrole y demandent, noir sur blanc, l'intensification de la course aux armements,

strategy of the United States should be subordinated to preparations for both total and small wars, and that special military units should be organized to crush the national liberation movement in the Eastern countries. Today, the whole world sees this sinister doctrine of aggression and war in action.

82. Official statements in Washington leave no doubt that the intervention of United States troops in Lebanon is merely the first step in a colonial war against the peoples of the Arab East. The next step, according to the entire press, is military intervention by the United States and the United Kingdom in the affairs of Iraq.

83. I wish to draw the Council's attention to one further fact which rounds out the picture of the United States militarists' criminal actions. In dispatching its punitive forces to crush the national liberation movement of the peoples of the Arab East, the United States is flagrantly infringing the sovereignty of other States. As we know, the Austrian Government, indignant at the flights of United States military aircraft through Austrian air space, sent a note of protest to the United States in which it declared that it could not permit such a violation of its sovereignty over its air space and that at present it was unable to grant the requested permission for such flights. According to the Austrian authorities, however, United States aircraft are continuing to violate Austrian neutrality in spite of this protest.

84. United States imperialist circles, supported by their Western partners, have dropped the mask and entered upon overt aggression against the peace-loving Arab peoples. Whereas during the British and French aggression against Egypt in 1956 the United States gave only concealed support to the interventionists, today it has decided to interfere openly in the affairs of the Arab peoples. Some Arabs may have had illusions about the real aims of United States policy in the Near and Middle East. Now these illusions and misconceptions have vanished, for the peoples have seen with their own eyes the United States' aggressive, expansionist plans concerning the countries of the Arab world being carried into effect.

85. The actions of the United States imperialists and their partners are creating a serious threat to peace and security throughout the world. That is why the news of the invasion of Lebanon by United States troops aroused such indignation among all the peace-loving peoples.

86. This aggressive act is unanimously condemned by the peoples of the Soviet Union and the People's Republic of China, the peoples of all the socialist countries, the peoples of India, Indonesia, Burma, Japan and other States of Asia, the peoples of Western Europe and Latin America. All the Arab peoples, which see in the actions of the United States and the United Kingdom a gross infringement of their independence and sovereignty, are expressing their wrath and indignation.

l'orientation de toute la stratégie des Etats-Unis vers la préparation à la guerre totale et aux guerres localisées, ainsi que la création d'unités armées spéciales chargées de briser le mouvement de libération nationale dans les pays de l'Orient. Le monde entier voit maintenant que cette doctrine sinistre, fondée sur l'agression et sur la guerre, est entrée en application.

82. Les déclarations officielles émanant de Washington ne laissent aucun doute sur le fait que l'intervention des troupes américaines au Liban n'est qu'un premier pas sur la voie de la guerre coloniale contre les peuples de l'Orient arabe. Le pas suivant, comme l'indique l'ensemble de la presse, est l'intervention militaire des Etats-Unis et du Royaume-Uni dans les affaires intérieures de l'Irak.

83. Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur un autre fait encore, qui complète le tableau des activités criminelles de la clique militariste américaine. En transportant les troupes chargées de l'expédition punitive qui vise à écraser le mouvement de libération nationale des peuples de l'Orient arabe, les Etats-Unis violent brutalement la souveraineté d'autres Etats. On sait que le Gouvernement autrichien, indigné de voir des avions militaires américains survoler son territoire, a adressé une note de protestation au Gouvernement des Etats-Unis, disant qu'il ne pouvait admettre pareille violation de son espace aérien et qu'à l'heure actuelle le Gouvernement autrichien n'était pas en mesure d'accorder l'autorisation de survol qui lui a été demandée. Cependant, les autorités autrichiennes signalent qu'en dépit de cette protestation des avions de l'armée de l'air des Etats-Unis continuent de violer la neutralité autrichienne.

84. Les milieux impérialistes des Etats-Unis, appuyés par leurs associés occidentaux, ont jeté le masque et sont passés ouvertement à l'agression contre les peuples arabes épris de paix. Lors de l'agression franco-britannique contre l'Egypte, en 1956, les Etats-Unis n'avaient prêté qu'un appui discret aux interventionnistes, mais aujourd'hui ils ont décidé de s'impliquer ouvertement dans les affaires des peuples arabes. Peut-être certains Arabes ont-ils eu des illusions quant aux objectifs réels de la politique américaine dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient. Maintenant, ces illusions, ces erreurs, se sont certainement dissipées : les peuples ont pu voir de leurs propres yeux la mise en œuvre des plans agressifs d'expansion que les Etats-Unis appliquent aux pays du monde arabe.

85. Les agissements des impérialistes américains et de leurs associés créent une grave menace pour la paix et la sécurité dans le monde entier. C'est précisément la raison pour laquelle tous les peuples pacifiques ont accueilli avec tant d'indignation la nouvelle de l'invasion des troupes des Etats-Unis au Liban.

86. Les peuples de l'Union soviétique, de la République populaire de Chine, de tous les pays socialistes, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Birmanie, du Japon et d'autres pays de l'Asie, de même que les peuples de l'Europe occidentale et de l'Amérique latine, sont unanimes à condamner cet acte d'agression. Tous les pays arabes, qui voient dans ces actes des Etats-Unis et du Royaume-Uni une violation flagrante de leur indépendance et de leur souveraineté, sont soulevés de colère et d'indignation.

87. The threat to peace is growing by the hour. The Security Council cannot remain a silent witness to the armed intervention by the United States and the United Kingdom in the affairs of the Arab peoples. The Security Council must act and act promptly and decisively. The draft resolution submitted by the Soviet Union delegation shows how the Security Council can take effective measures to restore peace in the Near and Middle East and prevent the world from sliding into a new world war.

88. In view of the latest events, the Soviet delegation deems it necessary to revise its draft resolution [S/4047] to include a demand for the withdrawal of United Kingdom armed forces from Jordan. Therefore, on behalf of the Soviet delegation, I submit a revised draft resolution which reads as follows:

"The Security Council,

"Having heard the announcement made by the representative of the United States of America concerning the introduction of United States armed forces within the confines of Lebanon and also the announcement made by the representative of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland concerning the introduction of United Kingdom armed forces into Jordan,

"Recognizing that such action constitutes gross intervention in the domestic affairs of the peoples of the Arab countries and is consequently contrary to the purposes and principles of the United Nations as set forth in its Charter and, in particular, in Article 2, paragraph 7, which prohibits intervention in matters which are essentially within the domestic jurisdiction of any State,

"Considering that the actions of the United States and the United Kingdom constitute a serious threat to international peace and security,

"Calls upon the Governments of the United States of America and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to cease armed intervention in the domestic affairs of the Arab States and to remove their troops from the territories of Lebanon and Jordan immediately." [S/4047/Rev.1.]

89. The Soviet delegation requests that this draft resolution should be considered and put to the vote at today's meeting.

90. If the Security Council proves to be paralyzed and is unable to adopt the draft resolution submitted by the Soviet delegation, the Soviet Union will demand the immediate convening of a special session of the General Assembly to consider the question of United States and United Kingdom intervention in Lebanon and Jordan.

91. Mr. TSIANG (China): At the 827th meeting of the Security Council, the representative of the Soviet Union called the attention of the Council to what he considered to be discrepancies in the final report of the United Nations Observation Group in Lebanon [S/4040 and Corr.1] and the case of Lebanon as presented to the Council by Dr. Charles Malik and

87. Il y a là une menace à la paix qui croît d'heure en heure. Le Conseil de sécurité ne saurait garder le silence devant le spectacle de cette intervention armée des Etats-Unis et du Royaume-Uni dans les affaires des pays arabes. Le Conseil de sécurité doit agir, et il doit le faire sans tarder et avec fermeté. Le projet de résolution déposé par la délégation de l'Union soviétique trace la voie dans laquelle le Conseil de sécurité doit s'engager s'il veut prendre des mesures efficaces en vue de rétablir la paix dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient et d'empêcher le monde de glisser vers une nouvelle guerre mondiale.

88. En raison des derniers événements, la délégation soviétique a jugé nécessaire de reviser le texte initial de son projet de résolution [S/4047], de manière à y inclure l'exigence du retrait des troupes britanniques de Jordanie. En conséquence, au nom de la délégation de l'URSS je dépose le projet de résolution révisé ainsi conçu :

"Le Conseil de sécurité,

"Ayant entendu la communication du représentant des Etats-Unis d'Amérique concernant l'envoi de forces armées américaines à l'intérieur des limites du Liban, ainsi que la communication du représentant du Royaume-Uni concernant l'envoi de forces armées britanniques en Jordanie,

"Reconnaissant que de tels actes constituent une intervention flagrante dans les affaires intérieures des peuples des pays arabes et, en conséquence, sont contraires aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies énoncés dans la Charte, et notamment au paragraphe 7 de l'Article 2, qui interdit toute intervention dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat,

"Considérant que les actes des Etats-Unis et du Royaume-Uni constituent une grave menace contre la paix et la sécurité internationales,

"Fait appel au Gouvernement des Etats-Unis et au Gouvernement du Royaume-Uni pour qu'ils mettent fin à l'intervention armée dans les affaires intérieures des Etats arabes et retirent immédiatement leurs troupes des territoires du Liban et de la Jordanie. » [S/4047/Rev. 1.]

89. La délégation soviétique demande que ce projet de résolution soit examiné et mis aux voix à la séance d'aujourd'hui.

90. Si le Conseil de sécurité se trouve paralysé et ne peut adopter le texte déposé par la délégation soviétique, l'URSS demandera qu'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale soit immédiatement convoquée afin d'étudier la question de l'intervention des Etats-Unis et du Royaume-Uni au Liban et en Jordanie.

91. M. TSIANG (Chine) [*traduit de l'anglais*] : A la 827^e séance du Conseil de sécurité, le représentant de l'Union soviétique a appelé l'attention du Conseil sur les contradictions qui existaient, à son avis, entre le premier rapport du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban [S/4040 et Corr. 1] et la situation de ce pays telle que M. Malik et M. Azkoul l'avaient exposée

Dr. Azkoul. At the 828th meeting, the representative of the United Arab Republic did likewise.

92. I would like, first of all, to address myself to this point. My delegation voted for the Swedish draft resolution [S/4022] proposing the establishment of the Observation Group. I have great respect for the men in the Group, and I know that the Secretary-General has laboured hard to make its work a success. Nevertheless, it seems to be obvious that the Observation Group in Lebanon did not and, of course, could not make any observation of developments in Lebanon before its arrival in that country. It is also obvious that since its arrival, the work of the Group has been severely limited both in time and in space. The Group has not been able to go into the areas controlled by the rebels. For our purposes, these areas are the critical areas. Furthermore, the Group has been able up to the present to visit less than one-tenth of the frontier between Lebanon and Syria. It is only natural, therefore, that the reports of the Group should, up to the present moment, be rather meagre in substance. These reports prove nothing one way or another.

93. It seems to my delegation that there is no justification for arguing that what does not exist in the reports does not exist at all. The case of Lebanon as presented on 6 June by Mr. Charles Malik, the Foreign Minister of Lebanon [823rd meeting], remains an impressive and substantially truthful document. Yesterday [829th meeting] the representative of the United States communicated to the Council some vital supplementary evidence collected independently by agencies of the United States Government. Furthermore, the tragic events in Iraq have thrown a flood of light on the developments in Lebanon.

94. The events in Lebanon and the events in Iraq are scenes of the same tragic drama. The Baghdad Radio, as reported a moment ago by our colleague from the United Kingdom, now under the control of the conspirators, admits and proclaims the connexion between Lebanese and Iraqi events. It is proclaiming daily and hourly that the victories in Lebanon and Iraq will soon be followed by victories in Jordan.

95. Today, considering the grave situation in the Near East, the Security Council would be irresponsible and unrealistic if it continued to view the crisis in Lebanon in isolation as if nothing had happened in Iraq or as if the tragic events in Iraq had no connexion with developments in Lebanon.

96. Viewing the Middle East scene as a whole, I believe that the Security Council should take additional measures for the protection of the independence and integrity of Lebanon. The Government of Lebanon appeals to us for additional aid. In an emergency, as a temporary measure, the Government of Lebanon asked for military assistance from friendly States. The United States has granted some military assistance as a temporary measure and proposes now to the Council to create a United Nations force to replace the forces of the United States.

au Conseil. A la 828^e séance, le représentant de la République arabe unie a exprimé une opinion semblable.

92. C'est par cette question que je voudrais commencer. Ma délégation a voté pour le projet de résolution suédois proposant de créer le Groupe d'observation [S/4022]. J'ai le plus grand respect pour les hommes qui forment ce groupe, et je sais que le Secrétaire général n'a épargné aucune peine pour assurer le succès de sa mission. Toutefois, il est évident que le Groupe d'observation des Nations Unies n'a fait, et ne pouvait naturellement faire, aucune observation sur la situation au Liban avant son arrivée dans ce pays. Il est évident également que, depuis son arrivée, son action a été extrêmement limitée, à la fois dans le temps et dans l'espace. Il lui a été impossible de se rendre dans les zones tenues en main par les rebelles. En ce qui nous concerne, ces zones sont les zones critiques. Enfin, le Groupe n'a pu jusqu'ici inspecter qu'un dixième à peine de la frontière libano-syrienne. Il ne faut donc pas s'étonner que ses rapports aient été jusqu'à présent assez peu substantiels. Ils ne prouvent rien dans un sens ni dans l'autre.

93. De l'avis de ma délégation, on ne saurait prétendre que ce qui ne figure pas dans les rapports n'a pas d'existence réelle. M. Charles Malik, ministre des affaires étrangères du Liban, a présenté le 6 juin [823^e séance] le dossier de son pays, qui constitue un document impressionnant et, dans l'ensemble, vérifique. Hier [829^e séance], le représentant des Etats-Unis a communiqué au Conseil des renseignements complémentaires d'importance capitale qui ont été recueillis à d'autres sources par des organismes du Gouvernement des Etats-Unis. De plus, les tragiques événements d'Irak ont jeté une lumière nouvelle sur la situation au Liban.

94. Les événements du Liban et d'Irak sont en effet des scènes d'une même tragédie. Comme vient de le signaler le représentant du Royaume-Uni, la radio de Bagdad, qui est maintenant entre les mains des conjurés, reconnaît et proclame le lien qui existe entre les événements du Liban et ceux d'Irak. Elle proclame chaque jour et chaque heure que les victoires dans ces deux pays seront bientôt suivies de victoires en Jordanie.

95. Aujourd'hui, compte tenu de la gravité de la situation dans le Proche-Orient, le Conseil de sécurité manquerait du sens des responsabilités et de réalisme s'il continuait à voir dans la crise libanaise un fait isolé, comme si rien ne s'était passé en Irak ou comme si les tragiques événements qui viennent de s'y produire n'avaient aucun rapport avec la situation au Liban.

96. Considérant le Moyen-Orient dans sa totalité, je crois que le Conseil de sécurité devrait prendre de nouvelles mesures pour protéger l'indépendance et l'intégrité du Liban. Le gouvernement de ce pays fait appel à nous pour obtenir un surcroît d'assistance. En tant que mesure d'urgence temporaire, il a demandé l'aide militaire d'Etats amis. Les Etats-Unis lui ont accordé cette aide militaire à titre temporaire, et proposent maintenant au Conseil de créer une force des Nations Unies pour remplacer leurs troupes.

97. The question before us is: Should we reject the appeal of Lebanon and, with it, the proposal of the United States? I believe the Council should not do that. The Council should not brush aside the judgement of the Government of Lebanon in regard to the dangers it faces. Lebanon is truly a country with malice towards none and charity to all.

98. Today, we can no longer limit our action to observation. We have no right to gamble with the independence and the integrity of a country, even though it is a small country. Neither do we have the right to stake the prestige and the future of the United Nations on mere observation. If we did this, I am afraid that we would be making the Security Council the laughing stock of the world.

99. The representative of Sweden argued yesterday that Article 51 of the Charter could not be applied in Lebanon at this moment because, as he argued, of the absence of armed attack [830th meeting, para. 48]. In other words, he would limit the application of Article 51 to cases of direct aggression. My delegation does not share in that interpretation. We have always held the view that in the present period of world history, indirect aggression is as dangerous as direct aggression. I should know, being the representative, as I am, of a country which has suffered so much from indirect aggression by the Soviet Union. The organs of the United Nations in dealing with matters of this kind must keep in mind the "Peace through deeds" resolution of 17 November 1950 [General Assembly resolution 380 (V)]. My delegation will, therefore, vote for the draft resolution submitted by the delegation of the United States.

100. Before I yield the floor, I wish to add that my delegation finds that the Jordanian appeal to the United Kingdom Government for military aid is a legitimate exercise of Jordan's inherent right of self-defence. We find further that the granting of such assistance by the United Kingdom is completely proper.

101. Mr. LOUTFI (United Arab Republic) (*translated from French*): I have before me the complaint submitted by the representative of Jordan. To my mind it is not sufficiently substantiated, it is not even accompanied by an explanatory memorandum; the facts are vague, they relate to events which took place over a year ago. Why then is it being submitted now? The answer is simple: a pretext has to be found for British intervention in Jordan, a pretext has to be found for the dispatch of British troops to re-occupy Jordan. I can but regret the decision of the Jordanian chief of State to request the return of British troops to his country.

102. There are no facts. The charges are very vague. Nobody is threatening Jordan. On the contrary, Jordan is seeking to threaten the new Government of Iraq. The representative of the United Kingdom cites broadcasts made today by Radio Baghdad which allegedly threaten Jordan. But this intervention was decided upon long before the broadcasts to which the United States representative also referred today. If the United

97. La question qui se pose à nous est la suivante : devons-nous rejeter l'appel du Liban, et avec lui la proposition des Etats-Unis? J'estime que non. Le Conseil ne devrait pas faire bon marché du jugement que le Gouvernement libanais porte sur les dangers qui le menacent. Le Liban est vraiment un pays qui ne veut de mal à personne et qui est animé de bienveillance pour tous.

98. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous borner à agir en observateurs. Nous n'avons pas le droit de jouer avec l'indépendance et l'intégrité d'un pays, même s'il s'agit d'un petit pays. Nous n'avons pas non plus le droit de mettre en jeu le prestige et l'avenir de l'Organisation des Nations Unies en nous cantonnant dans l'observation. Si nous agissons ainsi, nous risquerions, j'en ai peur, de faire du Conseil de sécurité la risée du monde.

99. Le représentant de la Suède a soutenu hier que l'Article 51 de la Charte ne pouvait s'appliquer actuellement au Liban parce que, selon lui, il n'y a pas attaque armée [830^e séance, par. 48]. En d'autres termes, il voudrait limiter l'application de l'Article 51 aux cas d'agression directe. Ma délégation ne partage pas ce point de vue. Nous avons toujours pensé que, en cette époque de l'histoire du monde, l'agression indirecte est aussi dangereuse que l'agression directe. Je suis bien placé pour le savoir, puisque je représente un pays qui a tant souffert de l'agression indirecte de l'Union soviétique. En s'occupant de ces questions, les organes des Nations Unies ne doivent pas perdre de vue la résolution du 17 novembre 1950 intitulée « La paix par les actes » [résolution 380 (V) de l'Assemblée générale]. C'est pourquoi ma délégation votera pour le projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis.

100. Pour terminer, j'ajouterais que, de l'avis de ma délégation, la Jordanie, en faisant appel au Royaume-Uni pour lui demander une aide militaire, n'a fait qu'exercer légitimement le droit que tout pays a de se défendre. Nous estimons également que l'octroi de cette aide par le Royaume-Uni n'appelle aucune critique.

101. M. LOUTFI (République arabe unie) : Je suis en présence aujourd'hui de la plainte qui a été déposée par le représentant de la Jordanie [S/4053]. A mon avis, cette plainte n'est pas assez précisée : elle n'est même pas accompagnée d'un mémoire explicatif; les faits sont vagues, ils ont trait à des événements qui se sont déroulés depuis plus d'un an. Pourquoi, messieurs, est-ce en ce moment-ci que cette plainte est soumise? La réponse est bien simple : il faut trouver des prétextes pour l'intervention britannique en Jordanie, il faut trouver des prétextes pour l'envoi des troupes anglaises afin d'occuper de nouveau la Jordanie. Je ne peux que regretter la décision du chef de l'Etat jordanien de demander que les troupes anglaises retournent dans son pays.

102. Il n'y a pas de faits. Les accusations sont bien vagues. Personne ne menace la Jordanie. C'est de la Jordanie que l'on veut menacer le nouveau gouvernement de l'Irak. Le représentant du Royaume-Uni a mentionné notamment des émissions de la radio de Bagdad, diffusées aujourd'hui, qui seraient menaçantes pour la Jordanie. Mais voyons, messieurs, cette intervention était décidée bien avant ces émissions

Kingdom Government really believed that its intervention in Jordan was justified under international law and under the United Nations Charter, it would have no need to take shelter behind the customary charges against the United Arab Republic.

103. The United Kingdom Government is very expert in matters of aggressive interventions. We ought to know; we have had recent experience; last time, the United Kingdom intervened in order to halt hostilities between Egypt and Israel, this time, in order to protect Jordan. But the truth is that an attempt is being made to return to the colonial and imperialist policy which it unfortunately seems impossible to change.

104. The international situation has deteriorated since yesterday. Today, we are confronted with a new factor which will undoubtedly endanger the maintenance of international peace and security. This British intervention has no justification, particularly in view of the present circumstances and the prevailing political tension in the area, and may create a situation likely to endanger international peace.

105. I have already told the Council that, in order to justify the landing of United States troops in Lebanon, we have been made the target of groundless charges combined with malicious propaganda designed to persuade the world that the United Arab Republic is responsible for the disturbances in Lebanon, which are merely the unhappy consequence of internal differences provoked by President Chamoun's desire to be President of the Lebanese Republic for another six-year term.

106. In today's papers we can read the intelligence reports made public by the United States State Department. The reports are not very different from those the Foreign Minister of Lebanon has placed before the Security Council on several occasions. They are mere assertions, intelligence reports, with no evidence to support them, on which the Security Council cannot possibly base a decision. Moreover, in its resolution of 11 June [S/4023], the Council itself showed that it was far from convinced by Mr. Malik's assertions and can hardly therefore be impressed by mere intelligence reports.

107. If I were not anxious to save the Council's time, and if we had not completed that stage of the debate, I could analyse these charges, which are in general not very weighty, and demonstrate to the Council that they cannot establish any responsibility on the part of my Government. As for Mr. Lodge's charges today, I really do not understand his argument, but I must say that there are other radio broadcasts, from certain other countries, which incite to the assassination of responsible leaders of the United Arab Republic, and I must state that foreign intervention is the cause of the violent reactions taking place in the countries of this area.

de radio, dont nous a parlé aujourd'hui également le représentant des Etats-Unis! Si le Gouvernement du Royaume-Uni croit sincèrement que son intervention en Jordanie était justifiée, en vertu du droit international et de la Charte des Nations Unies, le Gouvernement du Royaume-Uni n'a aucunement besoin de se dissimuler derrière les accusations qui sont devenues coutumières contre la République arabe unie.

103. Le Gouvernement du Royaume-Uni est très compétent dans les questions d'interventions agressives. Nous en savons quelque chose. Nous avons eu une expérience récente; la dernière fois, c'était pour arrêter des hostilités entre l'Egypte et Israël; cette fois, c'est pour protéger la Jordanie. Mais la vérité, c'est que l'on veut revenir à la politique colonialiste et impérialiste, que l'on n'arrive pas, malheureusement, à modifier.

104. La situation internationale s'est aggravée depuis hier. Nous sommes aujourd'hui en face d'un nouvel élément qui, certainement, aura pour effet de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette intervention britannique, qui n'est pas justifiée (surtout dans les circonstances actuelles, avec la tension politique qui règne en cette partie du monde), pourra engendrer une situation qui est certainement de nature à menacer la paix internationale.

105. J'avais déjà dit au Conseil que, pour justifier le débarquement des troupes des Etats-Unis au Liban, nous avons été l'objet d'accusations sans fondement, assorties d'une propagande malicieuse qui avait pour objectif de montrer au monde que la République arabe unie était responsable des troubles qui se déroulent au Liban, et qui ne sont malheureusement que la conséquence d'un différend intérieur qui a été déclenché par le désir du président Chamoun de redevenir encore une fois Président de la République libanaise, pour un nouveau terme de six ans.

106. Aujourd'hui, dans les journaux, nous constatons que le Département d'Etat des Etats-Unis publie des rapports émanant du service de renseignements américain. Ces rapports, d'ailleurs, ne sont pas très différents de ceux que le Ministre des affaires étrangères du Liban a soumis à plusieurs reprises au Conseil de sécurité. Ce sont des affirmations, des rapports de bureaux de renseignements qui ne sont étayés d'aucune preuve, et sur lesquels le Conseil de sécurité ne peut réellement prendre de décision. D'ailleurs, le Conseil lui-même, dans sa résolution du 11 juin [S/4023], a bien démontré qu'il était loin d'être convaincu par les affirmations de M. Malik et, partant, ne peut être impressionné par des informations émanant de bureaux de renseignements.

107. Si je n'avais pas le souci de ne pas faire perdre le temps du Conseil, et si ce stade des débats n'était pas déjà dépassé, je pourrais me pencher sur ces accusations, qui, généralement, n'ont pas une grande signification, et démontrer au Conseil qu'elles ne peuvent en aucun cas établir une responsabilité quelconque qui engagerait mon gouvernement. Quant à ce qu'a dit M. Lodge aujourd'hui, je n'ai vraiment pas connaissance de ce qu'il a avancé, mais je dois dire qu'il y a d'autres émissions de radio, de certains autres pays, qui incitent à l'assassinat de personnalités responsables de la République arabe unie, et je dois déclarer ici que s'il y a des violences dans les pays de cette partie du monde, elles ont pour cause l'intervention étrangère.

108. Propaganda, even when it is well organized, can never withstand the facts, and the facts in this situation are telling. But, in view of the international situation, which has become much more serious, I do not think it necessary to go into that subject. The report of the United Nations Observation Group in Lebanon [S/4052] which has just been circulated merely confirms my argument that the United States had no justification for landing troops in Lebanon. It is perfectly clear that the observers have access to all parts of Lebanon.

109. I have repeatedly argued that Article 51 of the United Nations Charter is not applicable. In his statement yesterday, the representative of Sweden made that very clear. I shall take the liberty of quoting one sentence which is particularly relevant:

"One of the conditions for Article 51 of the Charter to be applicable is that an armed attack has occurred against a Member State. The Swedish Government does not consider that this condition has been fulfilled . . ." [830th meeting, para. 48.]

In my opinion, that is a perfectly correct interpretation of the United Nations Charter. It follows logically that the United States had no justification, either in law or in fact, for intervening. What I have just said also applies to the intervention of the United Kingdom in Jordan.

110. A further argument put forward to justify United States intervention was the protection of American nationals. This pretext is also not justified, in law or in fact. The diplomatic history of the nineteenth century shows that the alleged protection of a country's nationals was originally used as a pretext for the armed intervention of the great Powers in the internal affairs of other States. It is our view that with the establishment of the system created by the United Nations Charter, this practice, which was a necessary corollary of an outmoded colonial system, should have disappeared, the more so as the lives and interests of Americans have been fully respected during the sixty-five days the Lebanese crisis has lasted. We have received no report that any United States citizen has been molested.

111. Therefore, neither the Charter, nor the principles of international law, nor the present situation in Lebanon — particularly after the entry into force of the United Nations resolution — can in any way justify the serious decision taken by the United States Government. What is more, the situation in Iraq, which is strictly an Iraqi internal affair, has been stabilized.

112. According to press reports, and particularly those in *The New York Times* of this morning, "the troops had returned to their barracks . . . and women went shopping" as usual in the streets. The landing of British troops in Jordan has unfortunately aggravated the international situation. That explains and corroborates the view I have repeatedly expressed in the Council that the reason for the landing is not the situation in Lebanon, which can easily be settled in Lebanon itself, if, for instance, the elections of the President of the Re-

108. La propagande, même bien organisée, ne peut en aucun cas résister aux faits, et les faits, ici, sont pertinents. Mais, devant la situation internationale qui est devenue beaucoup plus grave, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de s'étendre sur ce sujet. Le rapport du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban qui vient d'être distribué [S/4052] ne peut que confirmer la thèse que j'ai soutenue ici, selon laquelle il n'y avait pas de motif, pour les Etats-Unis, de faire débarquer des troupes au Liban. Il est très clair que les observateurs ont accès partout au Liban.

109. J'ai déjà expliqué, à plusieurs reprises, que l'Article 51 de la Charte des Nations Unies ne s'applique pas en la matière. Le représentant de la Suède, dans son intervention d'hier, a bien exprimé ce point de vue. Je me permets de citer un passage de son intervention qui est très pertinent :

"L'une des conditions qui doivent être remplies pour que l'Article 51 de la Charte soit applicable est qu'une attaque armée ait eu lieu contre un Etat Membre. De l'avis du Gouvernement suédois, cette condition n'est pas remplie dans le cas présent [...]."

A mon avis, c'est là une interprétation très correcte de la Charte des Nations Unies. La conséquence logique que je tire de ce qui précède, c'est que les Etats-Unis n'avaient, ni en droit ni en fait, de motif pour intervenir. De même, ce que je dis s'applique exactement à l'intervention du Royaume-Uni en Jordanie.

110. On a invoqué aussi, pour justifier cette intervention des Etats-Unis, la protection des ressortissants américains. Ce prétexte non plus n'est pas justifié, ni en droit ni en fait. En effet, l'histoire diplomatique du XIX^e siècle nous enseigne qu'à l'origine cette prétendue protection des ressortissants d'un Etat a été utilisée comme un prétexte pour l'intervention armée des grandes puissances dans les affaires intérieures des autres Etats. Nous estimons que, avec l'inauguration du système créé par la Charte des Nations Unies, cette pratique, qui formait un complément nécessaire d'un système colonial périmé, aurait dû prendre fin, d'autant plus que, alors que la crise libanaise a duré 65 jours, la vie des Américains ou leurs intérêts ont été complètement respectés. Nous n'avons aucune information relatant qu'un sujet américain ait été molesté.

111. Done, ni la Charte, ni les principes du droit international, ni la situation actuelle du Liban — surtout avec la mise en œuvre d'une résolution des Nations Unies — ne sauraient, en aucun cas, justifier cette grave décision qui a été prise par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. De plus, la situation en Irak, qui est une affaire purement intérieure irakienne, s'est stabilisée.

112. D'après les informations des journaux, et notamment celles du *New York Times* de ce matin, nous pouvons lire que « les troupes étaient rentrées au quartier [...] et les femmes se trouvaient dans les rues, faisant le marché » comme d'habitude. Le débarquement des troupes britanniques en Jordanie a malheureusement aggravé la situation internationale. Cela explique et corrobore la thèse que j'ai soutenue à plusieurs reprises devant le Conseil, à savoir que le motif de ce débarquement n'est pas la situation qui

public can take place on 24 July next. But Iraq is the crux of the matter. The decision taken by the United Kingdom Government seems clearly to be directed towards intervention in the internal affairs of Iraq. It is difficult to find any other explanation. Yet, the situation in Iraq, as I have said, has been stabilized and the union of Iraq and Jordan has come to an end.

règne au Liban, et qui peut être facilement réglée au Liban même — par exemple si les élections à la présidence de la République peuvent avoir lieu le 24 juillet prochain. Il s'agit de l'Irak. La décision prise par le Gouvernement du Royaume-Uni semble clairement avoir pour objectif de s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Irak. Il est difficile de trouver une autre explication. Pourtant, la situation en Irak, comme je viens de le dire, s'est stabilisée, et l'union de l'Irak et de la Jordanie a pris fin.

113. Thus, the aggressive position taken without any justification by the United States and the United Kingdom can but endanger the maintenance of peace and security in this area of the world. Those who took this decision have assumed the responsibility, and history will not forget it. The movements of fleets, troops and aircraft in this part of the world are a sinister forecast of what may come. World public opinion has been alerted. From the world's newspapers today, in particular *The New York Times*, it is clear that responsible political leaders and eminent journalists have realized the threat to world peace represented by these unjustified interventions. Even the members of the Opposition in the British Parliament have expressed their disapproval, as have many United States senators. I note, for example, that Senator John F. Kennedy said that the "general feeling was that it was an unwise move to send troops into Lebanon."² Similarly, Senator J. William Fulbright said that "the implications of putting troops into the Middle East were tragic."² The Prime Minister of India has said that "if outside Powers intervene in the internal affairs of Iraq and Lebanon, there is a danger of the total annihilation of humanity, because if one outside Power enters the area, another Power is bound to jump in."² I do not wish to burden the Council with further quotations; fortunately, there are still wise men in this world.

113. Donc, l'attitude agressive prise par les Etats-Unis et le Royaume-Uni, attitude qui n'a aucune justification, ne peut que porter atteinte au maintien de la paix et de la sécurité dans le Moyen-Orient. Ceux qui ont pris cette décision ont engagé leur responsabilité, et l'histoire le retiendra. Ces mouvements d'escadres, de troupes et d'avions dans cette partie du monde sont un sinistre présage de ce qui peut s'y dérouler. Déjà, l'opinion mondiale a été alertée. Nous voyons aujourd'hui dans la presse de tous les pays, notamment dans le *New York Times* de ce matin, que des politiciens responsables, des journalistes éminents, ont compris le danger que font courir à la paix du monde ces interventions injustifiées. Même les membres de l'opposition au Parlement britannique ont exprimé leur désapprobation, ainsi que beaucoup de sénateurs américains. Je vois que le sénateur John F. Kennedy aurait exprimé le « sentiment général » en disant « que c'était une mesure malavisée que d'envoyer des troupes au Liban »². De même, le sénateur J. William Fulbright a dit que « l'envoi de troupes au Moyen-Orient pouvait avoir des incidences tragiques »². Le Premier Ministre de l'Inde a également déclaré que « si des puissances étrangères interviennent dans les affaires de l'Irak et du Liban, il existe un danger d'anéantissement total de l'humanité, car si une puissance pénètre dans la région, une autre puissance ne manquera pas d'y entrer également »². Je ne voudrais pas continuer à faire des citations de ce genre; heureusement toutefois qu'il y a encore des gens sages dans ce monde.

114. For its part, the United Arab Republic will continue its policy of co-operation with the United Nations in accordance with the provisions of the Charter, by which we abide. In our view, that is the only way to preserve peace, mankind's most precious gift.

114. La République arabe unie, de son côté, poursuivra sa politique de coopération avec l'Organisation des Nations Unies conformément aux dispositions de la Charte, que nous respectons. A notre avis, c'est le seul moyen de conserver la paix, le bien le plus précieux de l'humanité.

115. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): Since I have several speakers on my list and since the delegations which have submitted draft resolutions hope that the present debate will end as quickly as possible, I suggest — unless I hear any objection — that the Council reconvene at 8.30 p.m.

115. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Étant donné que plusieurs orateurs sont inscrits sur la liste et que les délégations qui ont présenté des projets de résolution désirent que le présent débat s'achève aussi rapidement que possible, je propose — à moins qu'on n'y voie une objection — que le Conseil se réunisse à 20 h. 30.

It was so decided.

The meeting rose at 8.20 p.m.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h. 20.

² The speaker read the text in English.

² Texte cité en anglais par l'orateur.